26e ANNÉE — 1877

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — DOUZIÈME ANNÉE

N° 6. 15 Juin 1877



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie.
LEIPZIG. — F.-Brokhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1877

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les jeudis, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LES AMIS DE BADUEL.

I

JEAN DE MANSANCAL. — JEAN DE TÉRONDE. — MORLET. — RENÉ GASNE.

Avant de nous séparer des lettres manuscrites de Baduel, il est à propos d'en extraire les renseignements qu'elles contiennent sur la période peu connue qui précéda l'explosion de la Réforme dans notre pays et qui coïncide exactement avec le milieu du XVIe siècle. Ces lettres ont été écrites pour la plupart entre 1548 et 1550. Elles nous révèlent quelques noms, ignorés jusqu'ici, qui se rattachent au protestantisme, et elles jettent un jour imprévu sur quelques autres noms déjà venus au jour de l'histoire. Les personnages qui les ont portés ont été en sympathie d'idées avec le lettré dont nous avons eu l'occasion de retracer la vie. Si nous les présentons ici comme les *amis de Baduel*, ce n'est pas pour exagérer l'importance de notre héros en paraissant recueillir jusqu'aux moindres vestiges de sa personnalité, mais pour diriger les pas de nos lecteurs sur un chemin qui les mène sans écart du connu à l'inconnu.

L'homme le plus important dont nous ayons à faire la connaissance est Jean de Mansancal, premier président du parlement de Toulouse, magistrat éminent, plein de dignité et d'autorité, d'une justice sévère, d'une rare intégrité de mœurs, honoré de la bienveillance particulière du roi Henri II et de son successeur. Mansancal était venu présider les Grands jours de Nîmes en 1541 et avait gagné le cœur de Baduel en assignant au collége des arts le local de l'hôpital Saint-Marc, dont l'évêché refusait de se dessaisir. Cette fermeté de la justice séculière contre l'autorité épiscopale fit sans doute pressentir au protégé de Marguerite de Navarre et de Mélanchthon que Mansancal n'était pas un ennemi bien fanatique de la réforme religieuse. Cette première impression ne fit que se confirmer dans la suite, quand Mansancal accueillit avec bienveillance les réclamations de Baduel contre Bigot, et se montra favorable aux accusés pour cause religieuse que le recteur du collége de Nîmes osait lui recommander. Un certain Gaspard Roux, habitant d'Alais, natif de Portes, était sans doute du nombre, mais les indications rapides de nos lettres ne nous permettent pas de l'affirmer. Roux y est simplement représenté comme honnête, doux et lié à Baduel par des échanges de services.

Mais le cordonnier Morlet était bien luthérien. Une première lettre à Mansancal expose son cas avec une réserve trop nécessaire dans ces temps malheureux, mais dont Baduel put se départir peu de mois après. Cette lettre est du commencement de 1548.

« Au premier président. Le porteur de ces lignes n'est jamais revenu de Toulouse, où l'appellent fréquemment le malheur de son frère et ses propres inquiétudes, sans me remercier chaudement des recommandations que je lui donne pour vous et que vous accueillez avec tant d'obligeance. Je ne puis m'empêcher de vous témoigner moi-même toute ma gratitude pour cet accueil fait à mes lettres, accueil qui dépasse mon attente et mon mérite. Je suis heureux cependant que votre bonne opinion de mon jugement et de mon caractère soit utile au-

jourd'hui aux braves gens que persécutent la méchanceté et l'injustice. Dans le nombre est bien ce cordonnier, accusé de telles fautes et attaqué par de tels moyens, qu'il ne se peut rien voir de plus indigne et de plus malheureux. Mais j'apprends que la parfaite innocence de cet infortuné et l'inqualifiable audace des méchantes femmes qui l'accusent ne font pas doute à vos yeux, et que votre admirable clairvoyance n'a pas besoin de plus longues explications. Je finirai donc, selon ma coutume, en recommandant à votre humanité cet homme malheureux et honnête. Nul ne mérite plus de bienveillance dans une cause plus juste et plus digne de toucher les cœurs. Je vous prie donc et vous supplie d'employer votre autorité souveraine à délivrer cet accusé des difficultés qui l'accablent, à le rendre à sa femme, à ses enfants dans la misère, et au travail manuel qui soutient leur existence. Je vous salue, éminent magistrat, et suis votre très-dévoué.

» CL. BADUEL (Nîmes). »

Il est aisé de voir que cette lettre est pleine de réticences. Quelle est la cause du procès fait à Morlet, des *persécutions* qu'il endure? Pourquoi des femmes, une surtout, sont-elles si acharnées contre lui? Qui excite leur méchanceté ou leur fanatisme? Pourquoi cette exhortation indirecte à rechercher les vrais mobiles des accusateurs? Deux motifs retenaient la claire expression de la vérité sous la plume de Baduel : la crainte d'arrêter la bienveillance de Mansancal en disant ouvertement au premier président d'un parlement comme celui de Toulouse, qu'il s'agissait d'un procès d'hérésie, et le danger qui pouvait résulter pour Baduel lui-même de termes trop favorables à un hérétique. Les écrits restent, ils tombent même quelquefois en des mains ennemies. Baduel était d'autant plus exposé aux sévérités des tribunaux que son titre de professeur le soumettait à une stricte surveillance, et que lui-même avait à répondre vers le même temps, concurremment avec son beau-frère Charles Rozel, à l'accusation d'être mal sentant sur la foi. On était, ne l'oublions pas, sous le déplorable règne de Henri II

et dans la juridiction d'un parlement qui s'était toujours montré impitoyable pour les nouveautés. Voici comment on recherchait et découvrait les suspects : « Peu après le martyre de Guill. Dalençon (6 janvier 1554), dit Félix Platter, un *commissarius* arriva de Toulouse et visita la ville (Montpellier) en compagnie du bailli pour rechercher les luthériens. Des criées furent faites à son de trompe, enjoignant, sous des peines sévères, de dénoncer tous les luthériens. On brûla aussi en place publique un grand nombre de Bibles et de livres théologiques imprimés pour les nôtres et trouvés chez un libraire. » Ces mesures étaient bien faites pour attiser le fanatisme des dévotes, qui n'avaient pour gagner le ciel qu'à rapporter à leurs confesseurs les propos hérétiques qu'elles avaient pu entendre, et de fait la dénonciatrice de Morlet ne se contentait pas du supplice d'un cordonnier. Elle poursuivait un autre concitoyen de Baduel, recommandé par lui à l'archidiacre de Toulouse. Ce second accusé « parfaitement probe et doux, dit notre auteur, a été déféré à la justice par la même femme qui poursuit de sa haine violente, pour un motif semblable, le cordonnier Morlet. La méchanceté, la cruauté inouïe de la mégère doit émouvoir votre justice et votre indignation. Il est temps que l'audace de cette méchante femme soit enfin réprimée, que l'innocence et la modestie soient mises à l'abri des périls qu'elle leur suscite. » Il fallait que l'archidiacre eût un bon fonds de luthéranisme pour que Baduel osât lui écrire avec cette ouverture et qu'il fût bien sûr de la fidélité de son porteur. Car les circonstances terribles que nous venons de rappeler, devaient imposer à tous les luthériens une extrême prudence, alors surtout qu'ils écrivaient. Nous sommes donc obligés de les lire avec attention pour distinguer dans leurs écrits les traces de leurs idées religieuses. Les mots *craindre Dieu*, *servir purement le Christ*, *être persécuté injustement*, *aimer quelqu'un d'une affection fraternelle*, *attendre le retour du Christ*, et d'autres encore qui reviennent sans cesse dans nos lettres, étaient les mots de passe de cette

sorte de franc-maçonnerie luthérienne, et se trouvaient à la fois assez clairs pour les initiés, assez vagues pour les autres.

Ces indications expliquent suffisamment la réserve dont est empreinte la lettre de Baduel à Mansancal en faveur de Morlet. Une autre lettre, du 28 octobre 1548, put être plus explicite. Le procès d'hérésie intenté à Baduel et à Charles Rozel par Bigot n'avait pas eu de suite à Toulouse. Repris aux grands jours du Puy, en septembre 1548, il se termina cette fois par la destitution de Baduel comme principal du collége de Nîmes. Mais au moment où tout semblait compromis pour notre lettré, il se trouva que le mal était léger et l'échec sans importance. Le consulat de Nîmes garda Baduel comme professeur et ne tarda pas à lui rendre la direction du collége. Et son avocat, Jean de Téronde, qui l'avait victorieusement défendu à Toulouse, le consola de son échec du Puy par d'intéressantes révélations. En se rendant de cette ville à Toulouse, il s'arrêta à Nîmes, vit Baduel à loisir, s'entretint avec lui à demi-voix, lui fit connaître ses propres sentiments chrétiens, ceux de ses amis du parlement, qui, obligés de rendre leurs arrêts selon les lois, se réservaient d'en poursuivre l'exécution avec indulgence. Il y avait là en bon nombre des amis, des frères, de vrais disciples du Christ, attendant discrètement le jour prochain où leurs sentiments pourraient se manifester. A ces confidences de Téronde ajoutait un conseil. Pour faire échec à Bigot et briser dans ses mains l'arme que venait de lui remettre l'arrêt des grands jours, il fallait envoyer à Toulouse un délégué muni de pleins pouvoirs et presser la conclusion des procès civils et criminels que la ville soutenait contre Bigot. Ce messager serait assuré d'un accueil favorable à Toulouse, où la moitié des juges du parlement et la moitié des habitants de la ville penchaient vers la réforme.

C'est sous l'impression de ces bonnes paroles et de ces avis que Baduel écrivit sa seconde lettre au président sur Morlet :

« De Téronde, mon avocat, homme excellent et qui m'est très-dévoué, s'est arrêté longtemps à Nîmes et s'est entretenu

avec moi de bien des choses excellentes qui m'ont fait le plus grand plaisir (1). Vous pourrez savoir par lui, très-savant président, tout ce qui se rapporte à nos études et à la discipline de notre gymnase. Je n'ai pas voulu le laisser retourner à Toulouse sans une lettre pour vous, qui vous apprenne quel lien étroit m'unit à ceux qui dans cette vie n'adorent que Dieu seul et qui, vivant dans l'intégrité, le servent avec piété et pureté. De ce nombre est de Téronde. Sa piété, la pureté de sa vie et de son caractère m'ont gagné le cœur, qui brûle pour lui d'une étonnante affection. Les amitiés de cette nature, celles qui ont en Christ leur origine, sont les vraies, les premières de toutes, les seules stables. J'ai voulu aussi vous faire savoir que dans cette profession des lettres toutes les forces de mon esprit et tout mon zèle s'emploient à la gloire, à l'honneur, au culte du Christ, notre rédempteur et Seigneur, qui m'a placé pour son service dans cette vie studieuse, et qui m'a appelé des ténèbres les plus épaisses à son admirable lumière pour que je proclame et fasse éclater sa justice, sa sagesse, sa puissance. Tant que nos études sont dirigées vers ce but, qui est le vrai, nous sentons qu'il s'opère en nous et en notre jeunesse un accroissement de dons qui nous réjouit justement. Que le Seigneur dirige nos études par la sagesse de son Esprit et mette la discipline paisible et modérée de notre jeunesse à l'abri de toute tentative audacieuse et téméraire. Vous pouvez y contribuer, juste président, par votre autorité et par votre sagesse.

» Je recommande instamment à votre foi et à votre justice le cordonnier Morlet, et j'ai recours au mode de recommandation qui peut et doit avoir sur vous le plus d'influence : cet homme est un de ceux qui, craignant Dieu et vivant saintement, sont pourtant en butte dans cette vie aux calomnies et aux injustices des méchants. C'est là la commune condition de tous ceux qui vivent selon la piété; c'est la croix portée d'abord par le Christ et imposée ensuite aux hommes qui ont été transformés

(1) Nobiscum de multis et bonis rebus suavissimè collocutus est.

à son image et appelés à sa ressemblance. *Heureux donc celui qui se comporte avec intelligence à l'égard du nécessiteux et du pauvre : le Seigneur le délivrera au jour du malheur.* Vous connaissez ce passage des psaumes. Pour moi, je recommande Morlet d'autant plus volontiers et d'autant plus fréquemment que, en le faisant, je crois participer non à l'appui que vous pouvez assurer à sa détresse, mais au témoignage qu'il faut rendre à la vérité, à l'innocence, à l'équité contre le mensonge, l'injustice et la méchanceté de femmes détestables. Je vous supplie donc de tout mon cœur de faire éclater la force de ma recommandation et de votre appui par la libération de cet infortuné, depuis longtemps accablé de maux, en sorte que nos prières à Dieu pour sa délivrance se changent en actions de grâces pour le salut obtenu par votre secours. Que le Seigneur Jésus-Christ vous conserve et vous garde. »

Nîmes, 28 octobre (1548).

Le délégué chargé par la ville de Nîmes de hâter la solution du procès de Bigot se rendit à Toulouse vers la fin de cette année 1548. C'était Pierre de Malmont, membre de la commission scolaire depuis de longues années, et tout récemment un des quatre consuls de Nîmes. Il apportait des lettres de recommandation de Baduel pour le premier président, pour son fils, appelé aussi Jean de Mansancal, avocat du roi, pour Jean de Téronde, à qui le recteur de Nîmes renouvelait l'expression de ses sentiments chrétiens. « Ces sentiments sont dans mon cœur, écrit Baduel, et y resteront toute ma vie. Oui, mon cher Téronde, je vous aime, mais dans l'esprit du Christ, c'est-à-dire de l'amour le plus pur, le plus vrai, le plus sincère, et je me suis persuadé que vous avez réciproquement pour moi la même affection. Je vous demande donc, je vous supplie que cet amour vraiment chrétien offre à Dieu notre Père des prières qui nous recommandent à lui avec un zèle fraternel, et aussi que le crédit dont vous jouissez auprès de cette cour suprême soit employé au triomphe de notre cause et de celle des lettres.

Que votre bonté fasse tout le possible pour nous et déploie à nous recommander la même affection qu'elle a mise précédemment à nous défendre. Adieu, mon cher ami. NIMES. »

Malmont devait rencontrer bien des difficultés dans l'accomplissement de sa mission, et nous ne savons, à vrai dire, s'il put triompher de toutes. Mais il résulte de ces divers renseignements que Baduel trouvait parmi les magistrats du parlement et de la ville des amis personnels et des frères en la foi, auxquels il recommandait avec une égale confiance sa propre cause et celle des luthériens de Nîmes. Un des capitouls de 1549, Bernard Trainier, docteur en droit, recevait les mêmes sollicitations en leur faveur : « Tout ce que vous pouvez donner d'aide et d'appui à ce malheureux (Morlet) qui ne mérite pas ses souffrances, je le regarderai comme accordé à moi-même, et le Seigneur Jésus-Christ, dont cet infortuné est le véritable membre, l'aura pour agréable, le reconnaîtra quelque jour et vous en récompensera abondamment. Je le prie de tout mon cœur de vous donner à vous, à votre excellente et pieuse épouse, à toute votre famille, sa grâce et sa paix. Qu'il vous garde jusqu'à son retour, jusqu'à l'heure de notre rédemption et de notre gloire. Adieu. Nîmes. »

Il serait intéressant de savoir si toutes ces sollicitations aboutirent et si Morlet fut enfin arraché aux griffes de ses persécuteurs. Mais l'histoire se tait d'ordinaire sur les pauvres et les petits. Elle nous fait connaître les destinées ultérieures de Jean de Téronde et de Mansancal. Le premier ne craignit pas de professer publiquement sa foi, soit en s'abstenant de participer aux cérémonies catholiques, soit en assistant aux prêches réformés. Car comme Valenciennes, comme Nîmes, comme tant d'autres villes, Toulouse eut ses grands prêches. Ils eurent lieu avant toute autorisation, ce qui n'a rien de surprenant pour une ville qui comptait tant d'étudiants dévoués aux idées nouvelles. L'auteur officiel des Annales de Toulouse (1) raconte,

(1) *Annales de la ville de Toulouse*, par G. de la Faille, 2 vol. in-folio, Toulouse, 1701. Bibliot. du protest. français.

à l'année 1549, que le célèbre professeur de droit Jean Coras, protestant avoué, avait jusqu'à quatre mille auditeurs à ses leçons, et que plusieurs de ses collègues étaient aussi attachés aux nouvelles doctrines. C'est par l'université que la foi réformée s'était répandue dans la ville, et il semble qu'elle y eût gardé quelque chose de la pétulance scolaire. Quand, au mois de février 1562, le parlement de Toulouse eut enregistré l'édit de janvier qui permettait le culte réformé hors des villes, plus de vingt mille personnes s'assemblèrent aux portes de Toulouse pour le célébrer. Mais ce triomphe de la Réforme fut de courte durée. Au mois de mai de la même année, les huguenots ayant tenté un coup de main pour s'emparer de la ville, furent battus et cruellement réprimés. Aux victimes des jours de combat il fallut joindre celles d'une justice violente et affolée. Jean de Téronde eut la tête tranchée, non qu'il eût pris les armes; la maladie l'avait renfermé dans sa maison pendant la lutte, mais parce que ses sentiments protestants ne faisaient pas doute. Il souffrit la mort avec calme et avec courage.

Mansancal fut moins heureux. Soit que ses sentiments évangéliques se fussent émoussés à présider une compagnie qui semblait vouée à leur répression, ou que les excès qui souillèrent la cause réformée à Toulouse et ailleurs eussent mis le trouble dans son âme de jurisconsulte, il prit une attitude peu sympathique à la nouvelle Église. Il eut pourtant à se plaindre de l'ancienne. Sa sévérité pour les gens d'Église se donna un jour, et très-justement, carrière contre un ecclésiastique, nommé Bec, dont les mœurs étaient détestables. Il en résulta un *arrêt* du parlement, daté du 26 octobre 1549, *contre les gens d'Église* coupables des mêmes désordres, fort nombreux, paraît-il, dans le ressort du parlement. Mais le clergé, comme on sait, ne connaît rien au-dessus de lui. Il accepte assez volontiers la juridiction ecclésiastique, plus indulgente pour lui, il se révolte contre la juridiction séculière. Un libelle inspiré par lui tourna en ridicule l'*arrest du parlement de Toulouse*, *très-profitable*, etc., et se répandit en injures contre cette cour. L'évêque de

Montauban, Jean de Lettes, digne défenseur des désordres qu'il partageait, obtint du conseil du roi la cassation de cet arrêt. Mansancal n'y tint pas, et publia en 1551 un écrit sous ce titre : *De la vérité et autorité de la justice du roi très-chrétien en la correction et punition des maléfices*, écrit reproduit dans les *Preuves* des Annales de la ville de Toulouse. Dans ce remarquable exposé, le bon sens et l'indignation éclatent contre les sophismes du libelle qui prétend soustraire les fautes des ecclésiastiques à la justice séculière ; la Bible, les Pères, le droit canon, les lois de l'État sont invoqués en faveur du droit royal de réprimer ces abus, et l'éloquence du premier président s'appuie si fréquemment sur l'Écriture sainte que son livre en contracte une forte saveur de luthéranisme. Mansancal jouait là peut-être sans y penser le jeu de ses adversaires. Toujours est-il qu'ils déférèrent son écrit à la Sorbonne et que la célèbre Faculté s'empressa de le condamner sans donner d'ailleurs ses raisons. C'était l'usage au XVIe siècle d'appeler de tous les jugements. Mansancal, qui le savait mieux que personne, voulut faire rétracter la condamnation de la Sorbonne et envoya à Paris pour cet objet Dubourg, un de ses gendres. Mais Dubourg y perdit ses peines, et la Sorbonne maintint son décret par ce seul motif que les auteurs des autres livres censurés demanderaient aussi des rétractations. Sous cette réponse dérisoire la Sorbonne dissimulait sa véritable raison : c'est que Mansancal était suspect de luthéranisme, et que son écrit ne démentait pas ce soupçon.

C'est le 15 décembre 1552 que l'envoyé de Mansancal fut ainsi congédié. Durant dix ans, à partir de cette date, c'est-à-dire jusqu'aux événements de mai 1562, à la suite desquels mourut Jean de Téronde, il n'est plus guère question du premier président. Mais nous voyons par les récits du temps que sa famille était en bonne partie protestante. Dubourg, son gendre, que nous venons de nommer, l'était ; Cavaignes, son autre gendre, l'était aussi. Son fils Grépiac ne l'était point, mais pendant les troubles, il se fit capitaine des catholiques pour sauver

son père et ses beaux-frères. Malgré ces attaches luthériennes et les sentiments évangéliques qui, à une époque antérieure aux troubles, les avaient nouées, Mansancal resta président au parlement, porta la parole au nom de ce corps dans le sens du parti catholique et contribua sans doute pour sa part à la destitution de trente de ses collègues, suspects d'avoir favorisé les huguenots. Il essaya du moins d'adoucir les rigueurs dont la compagnie ainsi épurée poursuivit les vaincus. De Thou écrit : « Jean de Mansancal, premier président et ennemi des troubles, étant mort, et Georges, cardinal d'Armagnac, ayant fait son entrée à Toulouse comme archevêque, on recommença à punir rigoureusement ceux qui étaient suspects. »

N'avions-nous pas raison de prendre en pitié la destinée de cet honnête et malheureux magistrat qui ne parvint pas à établir l'harmonie entre ses divers sentiments ni entre ses convictions et ses actes? Tant que la foi nouvelle lui apparut dans sa forme idéale, comme une épuration de l'ancienne Église, comme une réforme des mœurs entée sur la réforme des idées et du langage, il put l'aimer, l'accueillir dans sa conscience et à son foyer, la concilier avec ce grand sentiment de gallicanisme qui, depuis les légistes de Philippe le Bel jusqu'aux derniers jours de la monarchie, a distingué la magistrature française. Mais si Mansancal avait voulu la subordination du clergé à la puissance royale, il n'avait pas prévu ni la nécessité d'une nouvelle Église, ni la lutte violente entre celle-ci et l'ancienne, ni la prise d'armes, la guerre civile, le ravage du sol français, le sang versé à flots dans les rues de Toulouse, et quand ces horribles spectacles vinrent épouvanter ses yeux, le grave magistrat baissa la tête, s'abîma dans sa douleur, s'écria comme l'Hôpital : *Excidat illa dies ævo!* et expira de chagrin plutôt que de vieillesse.

Ainsi sur quatre hommes arrivés à la foi protestante avant la constitution d'une Église qui pût les accueillir dans son sein, l'un, Baduel, dut prendre le chemin de l'exil (si c'était s'exiler que de se retirer à Genève) ; le second, Morlet, passa de longues

années dans les geôles et y périt peut-être ; le troisième, de Téronde, eut la tête tranchée, et Mansancal, le dernier de tous, succomba à la violence de la crise morale qui déchirait sa conscience et son pays.

Ces diversités douloureuses n'épuisaient pourtant pas la variété des cas. Les idées luthériennes pouvaient avoir accès dans des esprits ouverts que ne réglaient pas des consciences assez fermes. Elles ne leur inspiraient alors ni constance ni charité chrétienne, comme un ami de Baduel eut l'occasion de l'apprendre à ses dépens. Durant son séjour à Montpellier, notre lettré avait connu René Gasne, qui devint dès lors un de ses amis les plus chers. C'était un homme instruit, partageant le double goût de Baduel pour les études et pour la foi nouvelle. Il avait épousé la nièce du célèbre évêque Guillaume Pellicier et avait été chargé de l'administration de la maison de son oncle. Un différend s'éleva entre l'évêque et son intendant, et sans raison sérieuse, du moins à nous connue, s'envenima étrangement. Sur la demande de René, Baduel écrivit à Pellicier une lettre éloquente, qui nous a été conservée, pour le ramener à de bons sentiments envers son neveu et sa jeune famille, mais l'évêque resta inexorable, et, selon un usage trop fréquent de cette triste époque, déféra René au parlement de Toulouse, en mêlant des accusations d'hérésie à celles que soulevait l'affaire en litige.

De là de nombreuses lettres de Baduel au premier président et à ses amis de Toulouse, pour leur recommander la cause de René Gasne. Nous traduisons celle de ces lettres qui réunit le plus de détails sur l'affaire elle-même et sur le caractère d'un prélat plus illustre qu'exactement connu. Nous la croyons du mois de novembre 1548.

« Au premier président. Je vous ai recommandé, ces dernières années, mon ami René, impliqué dans un grand procès que lui intente Pellicier, évêque de Montpellier. Ce procès s'est déroulé quelque temps dans notre ville, et un arrêt du sénéchal a donné gain de cause à René contre l'évêque. Il s'agit de

comptes à rendre dans l'administration de la maison de l'évêque. René, très-honnête et expérimenté dans ce genre d'affaires, se prête à tout et rend ses comptes, mais l'autre ne veut rien entendre et préfère tenir René dans les plus grandes difficultés.

» L'évêque a un tel caractère, il se montre si passionné et acharné, qu'il semble vouloir faire la guerre à Dieu et aux hommes. Je ne parle pas de tous ceux qui lui sont étrangers et contre lesquels il se comporte avec inimitié ou injustice ; mais a-t-il un parent, un proche qu'il ne persécute de ses vexations? Les plaintes et les procès des gens de sa maison et de son service, qui ont eu toujours pour lui les meilleurs sentiments, montrent assez sa dureté et son inhumanité. Mon ami René a épousé sa nièce qui lui a donné plusieurs enfants gracieux et bien élevés. Mais au lieu de se laisser toucher et attendrir, l'évêque s'obstine tellement dans sa haine et sa fureur, qu'il viole tous les droits de l'humanité et les devoirs les plus sacrés. Il n'y a pas à espérer qu'il change dans la suite. N'ayant dans ce procès ni droit de son côté, ni motif plausible de tourmenter René à l'occasion de ses comptes, la crainte d'être battu sur ce point le fait recourir aux menaces contre son neveu et sa nièce. Il leur déclare qu'il va les dénoncer et les perdre comme hérétiques. C'est dans cette citadelle de la religion que se réfugient aujourd'hui les méchants, quand les autres moyens leur font défaut, et à l'aide de ces accusations d'hérésie, ils se font passer pour les défenseurs et les appuis de l'Église catholique. Mais votre clairvoyance sait pénétrer ces dispositions insidieuses, ces accusations mensongères, et votre juste sévérité saura en réprimer l'audace et l'impudence. La violence et la dureté de Pellicier sont d'autant plus détestables que la douceur et l'équité de René sont connues de tous. Il n'a négligé aucun moyen d'adoucir son persécuteur. Ses amis, ses proches, d'autres évêques investis de la même autorité que Pellicier, de hauts personnages, Dieu même qu'il invoque purement, et ses larmes et les supplications de sa femme, tout a échoué à ramener le prélat à des sentiments de concorde et d'affection. Je me suis

offert comme pacificateur dans cette querelle, comme de moitié dans la faute de René, qui pourtant n'en a point commis. Mais l'évêque est si endurci dans sa colère et sa cruauté, si enraciné dans son esprit de chicane, qu'il dédaigne et foule aux pieds les droits et les devoirs, la piété, l'humanité et toutes nos prières. Ainsi donc, sage président, bien que je sache que vous appréciez la douceur, l'honnêteté, la délicatesse de René, et que vous êtes disposé à faire ce qui vous sera possible pour sa tranquillité et son salut, je ne puis m'empêcher de vous le recommander encore selon ma constante habitude, quand il s'agit de causes justes, et de vous témoigner mon affection pour ceux qui me sont étroitement unis. Or il n'est pas de relations plus étroites que celles que le Christ lui-même à nouées. Établies sous les plus saints auspices, nourries dans la piété, ces affections requièrent de nous le dévouement que votre sagesse et votre religion vous font aisément comprendre. Le zèle pieux, les mœurs, la vie entière de René semblent marqués du sceau de l'esprit de sainteté, de justice, de probité. Formée sous ces influences, notre amitié s'est fortifiée par de mutuels services et est devenue pour nous une source de joies inaltérables. Sachez donc que si j'étais moi-même impliqué dans ce procès, et qu'il y eût risque de mes intérêts ou de mon honneur, je ne mettrais pas plus de zèle à vous écrire, à me recommander moi-même ou mes enfants. Vous savez, bienveillant président, quelle harmonie de sentiments règne dans la véritable amitié, surtout l'amitié chrétienne, qui, ne laissant rien à chacun qui lui soit propre, met en commun les peines et les joies. Puis-je donc être sans sollicitude, sans crainte et sans douleur, quand je vois un tel ami, un autre moi-même en proie à de telles difficultés, et ses belles et saintes affections troublées par celui qui devait les protéger et les embellir? Apportez donc, je vous en supplie, apportez quelque soulagement à l'inquiétude qui me dévore, ou plutôt assurez mon propre salut et mon honneur. Faites que René, bientôt délivré de ses misères, soit rendu à la possession de lui-même et à ses nobles études. Vous pouvez compter que

nous serons toujours pleinement disposés à vous servir en toutes choses, et à faire tout ce qui pourra contribuer à votre dignité et à votre gloire.

» Adieu. Votre bien affectionné.

» BADUEL. »

Les autres lettres de Baduel contiennent de touchants détails sur l'intimité chrétienne des deux amis. Leurs familles partageaient leur affection réciproque et leur piété commune. Tout leur était prétexte à se visiter, à séjourner l'un chez l'autre. René trouvant les raisins secs appropriés à l'état de santé de Baduel, lui en faisait des envois. Était-il en séjour chez son ami un jour de congé, il passait dans son cabinet, assis sur son lit, la matinée entière, et ne parlait que de la douceur d'une foi vivante pleine d'espérance et de consolation; et si Baduel, fidèle à ses habitudes d'écrire, envoyait à un ami commun quelques mots de souvenir, René, qui ne pouvait se taire, chantait à demi-voix les psaumes de David. Il n'y a qu'un réveil de la vie chrétienne qui puisse produire de tels exemples de sainte et joyeuse amitié.

Quel contraste fait avec ce riant tableau le fanatisme à froid de l'évêque Pellicier! Étrange destinée que celle de ce prélat! Savant, lettré, travailleur infatigable, négociateur habile, chargé par François Ier de recueillir en Italie des manuscrits grecs dont il s'attribuait la meilleure part, il fut, en récompense de ses services, appelé à l'évêché de Maguelonne et Montpellier. Il y apporta un esprit et des mœurs également libres. Accusateur de son neveu qu'il stigmatisait des noms de luthérien, hérétique, schismatique, il fut peu d'années plus tard, en 1552, emprisonné lui-même à Beaucaire, sous la même accusation, et menacé de pis. En 1553, revenu à une orthodoxie plus stricte, il présida à la dégradation sacerdotale de Guillaume Dalençon et aux préliminaires de son supplice qui devaient réveiller en lui des souvenirs aussi pénibles que récents. Mais ses oscillations entre le catholicisme et la Réforme n'étaient pas terminées. Quand dix-sept

chanoines de son chapitre passèrent à la Réforme, il fut singulièrement soupçonné de partager leurs sentiments, et aussi quand il céda aux protestants l'usage de trois églises. Fugitif en 1561, au moment où la ville tomba aux mains des huguenots, réintégré en 1563 sur son siége épiscopal, pour s'en éloigner encore à la seconde guerre civile, il mourut à Montferrand, en 1568, *laissant*, disent ses biographes, *une réputation fort équivoque de catholicité*. Il fut inhumé à Maguelonne *sans aucune pompe*, mais non sans laisser un mémorable exemple de l'insuffisance de l'esprit et du talent pour suppléer à l'absence des convictions. Il est clair que Pellicier, imbu de l'esprit de la Renaissance, aurait préféré la nouvelle Église à l'ancienne, si elle eût pu lui assurer l'opulence et le dispenser de l'austérité. Mais sur un esprit sceptique et sur une conscience sans vigueur, la foi réformée n'eut pas de prise. Pellicier fut le digne contemporain des Valois : à l'exemple de François I[er] et de Catherine de Médicis, ses patrons, il n'eut pas plus de répugnance pour le prêche que pour la messe, pour les Guises que pour les Bourbons, mais il inclina du côté du plus fort pour y chercher un appui que lui refusait sa propre conscience ; et c'est par là que cet étrange luthérien, catholique non moins étrange, se distingue des hommes sincères que nous venons de rappeler, et dont nous osons préférer la droiture et le malheur.

M.-J. GAUFRÈS.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LE PROTESTANTISME FRANÇAIS AU XVIIIe SIÈCLE

Au Rédacteur du Bulletin.

Amsterdam, 17 février 1877.

Monsieur,

Vous vous rappelez peut-être l'envoi que j'eus l'honneur de vous faire en 1873 d'une collection complète des actes synodaux de nos églises wallonnes; et vous n'avez pas oublié, je le crains, ma promesse, non remplie jusqu'ici, d'y ajouter une indication sommaire de ce qui dans ces actes se rapporte aux relations de nos églises wallonnes avec celles de la France, tant avant qu'après la révocation. En attendant que, si Dieu m'en laisse le temps et la force, il me soit donné de dégager ma parole, je viens vous demander un moment d'attention pour quelques autres documents, qui se rapportent à l'histoire des églises du Désert; documents indubitablement connus pour la plupart. Mais le sont-ils tous? Mieux que personne, monsieur, vous êtes en état de me le dire, et de juger de l'usage qu'il vous conviendrait de faire de telle ou autre de ces pièces pour le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français.*

Il s'agit des archives de la *commission dite pour les églises de France*, qui s'est formée en 1733, à la suite d'une résolution des états de Hollande, dont voici le contenu et en partie la traduction.

« Extrait du registre des résolutions de MM. les états de Hollande et de West-Frise, prises dans l'assemblée de leurs Hautes Puissances du samedi 28 novembre 1733.

» Le conseiller pensionnaire porte à la connaissance de l'assemblée, que s'est adressée à lui une personne, députée par les églises réformées sous la croix, dans le bas Languedoc et autres provinces de France, afin de solliciter en secret, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre et ici, quelque secours ou assistance pour servir à l'entretien des pasteurs sous la croix et d'étudiants pour le saint ministère, ainsi que pour l'achat de Bibles, de Nouveaux Testaments, de psautiers et autres livres propres à instruire, à consoler et à fortifier les coreligionnaires dans lesdites provinces. »

Sur ce, les états accordèrent, provisoirement pour cinq années, une somme annuelle de deux mille florins, à remettre à un comité de pasteurs désignés d'entre les pasteurs wallons de Leiden, d'Amsterdam, de Rotterdam et de la Haye, « pour qu'ils la fassent servir aux fins précitées, de la manière qu'après en avoir conféré avec leurs correspondants, ils jugeront la meilleure. »

Le député des églises du Désert n'est nommé ni dans la résolution des états ni dans les actes de la conférence. J'ai compris par l'excellent ouvrage de M. Edm. Hugues, *Antoine Court*, qu'il s'agit de *Duplan*, le gentilhomme d'Alais, vol. II, 61-76, mentionné aussi par Ch. Coquerel, I, p. 23-24, note.

Si « l'Angleterre, ainsi que M. Hugues me l'apprend (p. 71 *in fine*), » a fourni aux dépenses du protestantisme français jusqu'aux premiers jours du XIXe siècle », la Hollande en a fait à peu près autant. Les 2000 florins annuels accordés pour cinq années, ont été renouvelés régulièrement de cinq en cinq ans, toujours à la sollicitation du comité pour les églises de France, et par des résolutions textuellement identiques avec celle dont je vous ai cité une partie. En 1793, les 2000 fl. ont été payés pour la dernière fois par les états, et le dernier subside a été envoyé par le comité en 1796. Au milieu de l'état de choses né du renversement de l'ancienne constitution des Provinces-Unies et de la séparation de l'État et de l'Église qui suivit bientôt, le comité s'est vu dans l'impossibilité d'obtenir et même de demander la continuation de l'ancien secours. Mais jusqu'à ce moment, c'est-à-dire de 1735 à 1796, il n'a cessé de faire servir le subside annuel à l'entretien des pasteurs sous la croix, à celui des étudiants pour le saint ministère, et à l'envoi de livres de dévotion, le triple objet indiqué par la résolution des états, tout en résistant aux sollicitations quelquefois assez vives d'en consacrer une partie aux galériens et autres victimes de la persécution, attendu que ses instructions ne le lui permettaient pas, et qu'il existait ici d'autres institutions de secours, spécialement destinées aux galériens et aux prisonniers. L'œuvre du comité a naturellement donné lieu à une correspondance régulière avec des hommes influents, représentants ou voisins des églises du Désert. Ce sont toujours les pasteurs de la Haye qui ont été chargés de cette correspondance. Successivement *Jacques Chion*, ancien pasteur d'Orange; *Jean Royer* (non Roger comme il est appelé chez Hugues, II, 178), ancien pasteur au congrès de Soissons et chapelain du prince d'Orange; *Henri-François l'Honoré*, ancien pasteur d'ambassade à Paris et *Jacques-Georges Chantepié de la Saussaye*, chapelain de la cour, — tous hommes qui par leur position, leurs relations anciennes et présentes étaient les mieux placés pour s'adresser quand il y avait lieu (et il y a eu lieu bien souvent) aux états de Hollande, au prince d'Orange ou au corps diplomatique, en faveur des frères de France.

Les correspondants pour les églises du Désert ont été d'abord les pasteurs et professeurs *Maurice* et *Turretin* de Genève, ensuite *Antoine Court*, *Court de Gébelin*, et les professeurs *Polier*, *Polier de Bottens* et *de Bons*, tous de Lausanne.

Tant qu'a vécu Antoine Court, c'est avec lui surtout que le comité traitait les affaires des églises du Désert; c'est à lui qu'il envoyait le secours pour les pasteurs sous la croix. Son ami Polier était le correspondant pour le séminaire de Lausanne et recevait le secours pour les étudiants. Court et Polier étant morts en 1760, Polier de Bottens devint seul le correspondant du comité, tant pour les étudiants que pour les pasteurs du Désert, et l'intermédiaire des subsides pour les uns et les autres.

Quant aux lettres de 1734 à 1745, elles sont perdues et probablement détruites. Je n'ai trouvé qu'une indication sommaire de leur contenu dans les actes, bien sommaires aussi, des conférences du comité.

Indépendamment d'envois réguliers d'argent (mille ou quinze cents florins) pour les pasteurs du Languedoc, du Dauphiné et du Vivarais, la correspondance de ces années a eu pour objet des demandes et des envois de Bibles, psautiers et livres de dévotion. C'étaient des expéditions de centaines d'exemplaires des controverses et du catéchisme de Drélincourt, du catéchisme de Bérion, sermons choisis de Pictet, Werenfels, etc. *Avis charitables*, *Directions charitables*, plus tard le livre d'Armand de la Chapelle sur les assemblées. Le comité recueillait, composait quelquefois et faisait imprimer ou réimprimer ces divers ouvrages en vue des églises du Désert. L'envoi de ces « ballots » de livres, qu'on essayait d'introduire tantôt par la Rochelle, tantôt par Bordeaux, ou Cette, ou Marseille, ou Gênes, quelquefois par les contrebandiers, était fort difficile et fort coûteux.

Un libraire protestant de Montpellier n'osa pas se charger de recevoir ces envois. On essaya inutilement des offres avantageuses à un libraire catholique de Toulouse. Et les instances réitérées du comité pour établir à ses frais une imprimerie dans le Désert n'eurent pas un meilleur succès.

A partir de 1745, le comité résolut d'avoir un livre de copies « pour y transcrire les pièces que les commissaires trouveront à propos d'y conserver ». Ce livre, régulièrement tenu jusqu'en 1796, contient nombre de lettres très-dignes de remarque, et de plus les archives contiennent quelques lettres *in originali* des vingt dernières années, qui ne manquent pas d'intérêt, mais qui n'ont pas été copiées, peut-être parce qu'elles n'avaient pas un rapport direct avec l'administration du comité.

Les plus intéressantes de ces lettres sont celles d'Antoine Court. Nul doute que ces lettres, la plupart volumineuses, ne soient contenues en grande partie, sinon toutes, dans la collection des *papiers Court*, citée par M. Hugues (I, 357-364), particulièrement dans le n° VII, *Minutes des lettres d'Antoine Court*. En lisant l'*Histoire de la restauration du protestantisme français,* on voit que l'auteur a connaissance des lettres de Court au comité de Hollande.

Comme il se peut que le livre de copie dudit comité et quelques autres écritures, débris de ses archives, renferment quelques pièces moins connues et cependant intéressantes, je tiens à vous en laisser juger vous-même en vous présentant ici une liste de nos lettres, qui contiennent des détails sur les églises de France. Je laisse de côté tout ce qui est lettre d'administration, correspondance des commissaires entre eux, simple annonce d'envois d'argent et de livres et accusé de réception.

Les lettres d'Antoine Court sont riches en détails. Souvent elles remplissent quatre, six, quelquefois dix pages de notre livre de copie, dont l'écriture est serrée. Une de ces pages répond ± à deux pages de votre *Bulletin*. L'indication des pages pourra donc vous faire juger de l'étendue des pièces. Après 1755, l'écriture du copiste devient moins serrée.

Si maintenant, parmi toutes ces pièces, il y en a qui sont encore inconnues aux investigateurs de vos archives, ce sera, je pense, parmi celles de la série postérieure à l'année 1760, qui est celle de la mort d'Antoine Court, c'est-à-dire dans la série qui présente le moins d'intérêt. Y en a-t-il quelques-unes que vous tiendriez à connaître pour juger s'il vaut la peine d'en faire usage pour le *Bulletin?* Veuillez alors me le dire, et je me ferai un plaisir de vous envoyer une copie des lettres ou pièces que vous m'indiquerez. Fils des huguenots et des réfugiés, je m'intéresse vivement à l'église de mes pères, et je serais charmé de pouvoir être de quelque utilité au savant qui consacre à l'histoire de cette église des soins si constants et si judicieux. Quant à moi, c'est en dépouillant des documents qui rendent un témoignage si navrant aux souffrances des fidèles du Désert, mais si glorieux à leur héroïque persévérance, que je me suis distrait pendant quelques moments de la tristesse que me cause la douloureuse crise qui continue de tourmenter l'Église qui m'est chère, crise à laquelle, hélas! je ne prévois pas encore d'heureuse fin.

Veuillez agréer, monsieur, mes cordiales salutations.

Votre tout dévoué

P.-J.-J. MOUNIER.

LISTE

de pièces relatives aux églises du Désert, contenues dans les archives du (ci-devant) comité de Hollande pour les églises de France. 1735-1796.

1

Copie des actes du synode national tenu dans le bas Languedoc, 17-25 août 1744.

2

Supplique sans adresse et sans date, commençant ainsi : « Monseigneur, la dispense que Sa Majesté vous a accordée, en vous élevant au comble des honneurs militaires et qui est sans exemple depuis la révocation de l'édit de Nantes, etc. » Ce passage joint au suivant : « Soixante ans ont déjà roulé sur nos misères », montre assez clairement que la supplique est adressée à *Maurice de Saxe,* soit en 1745 lorsqu'il reçut le bâton de maréchal, soit et plus vraisemblablement en 1746, lorsqu'il obtint le titre de maréchal général des armées du roi. Les protestants lui demandent son intercession en faveur de leurs galériens et de la liberté de tenir leurs assemblées religieuses.

3

1745, 8 janvier. Lettre d'*Ant. Court* au pasteur *Chais de la Haie.* Tableau rétrospectif des soixante dernières années, état actuel, amélioré des « six à sept cent mille réformés tout au moins, qui sont encore en France ». (4 pages.)

4

1745, même date. Lettre du prof. *Polier* de Lausanne à *Royer.* Établissement de comités de correspondance et de secours dans les capitales de l'étranger. Efforts de la cour, dont on redoute l'effet pour faire désapprouver les assemblées du Désert par des protestants accrédités. (2 pages.)

5

1745, 14 mars. *Royer à Court.* Demande de renseignements sur le projet de former un séminaire au Désert, et sur les moyens d'y établir une imprimerie. (1 page.)

6

1745, 12 mars. *Court à Royer.* Œuvre laborieuse, mais encouragée, du pasteur *Loire* dans le Poitou, la Saintonge, l'Agenais, etc. Œuvre de *Viala* dans le haut Languedoc. Les persécutions y deviennent plus vives, ainsi qu'ailleurs, surtout dans le Dauphiné. Arrestation des ministres *Rang*, Chambon et Allard. Recrudescence attribuée à l'assemblée du clergé. Court a dressé une apologie des assemblées. L'opportunité de sa publication a été amplement discutée. Charges financières qui pèsent sur les Églises. (6 pages.)

7

Mémoire et réflexions sur l'état des protestants en France et sur ce qui se passe dans leurs assemblées.

Sous forme de lettre sans date ni adresse. Nature et but des assemblées. Leur justification par l'histoire. Les motifs, qui doivent porter le roi catholique à les tolérer. (5 pages 1/2.)

8

Apologie des protestants du royaume de France sur leurs assemblées religieuses.

C'est, si je ne me trompe, la pièce rédigée par Court (vid. n° 6). 13 pages 1/2.

9

1745, 7 *février. Montauban. Pièce communiquée par M. de Loches, touchant les assemblées faites aux environs de Montauban.*

(Je pense qu'il s'agit de *Daniel de Loches*, pasteur à Leide + 1755, et non de *Jacques de Loches*, pasteur de Rotterdam et chapelain d'ambassade à Paris, devenu pasteur en 1746.) Tolérance relative de la part de l'intendant. (1 page 1/2.)

10

1745, 2 *avril. Court à Royer*. Séminaire intérieur en Dauphiné et en Languedoc, et celui de Lausanne. Affligeantes nouvelles des provinces. Confirmation du mémoire ci-dessus de Montauban. Assemblée de quinze mille âmes près de Nîmes.

11

1745, 2 *mars. Lettre de l'intendant de Bordeaux à MM. les curés des paroisses de la généralité dans lesquelles il y a de nouveaux convertis; avec les ordonnances du roi du* 1er-16 *février* 1745, *dont il est parlé dans la lettre précédente de M. Court*, invitant les curés à veiller contre les assemblées, avec les ordonnances in extenso. (3 pages.)

12

1745, 29 *avril. Royer à Court.*

Une apologie des assemblées publiée au nom des réformés de France aurait ses dangers. Mieux vaudrait une lettre écrite et publiée à l'étranger. Projet d'une telle lettre. Les trois objets de secours dont le comité se charge (*vid. supra*). Il est subvenu aux galériens par une autre voie. Conseil de s'adresser à Dumont, souvent chapelain d'ambassade à Paris. (2 pages.)

13

1745, 18 *mai. Court à Royer.*

Approuve le projet de lettre, et demande sa prompte publication, mais insiste aussi sur celle de son apologie. Grande difficulté d'imprimer, même d'introduire des livres de religion. Recommandation des pasteurs, victimes de la persécution. Celle-ci se renforce après le martyre de Rang, l'arrestation de Roger, l'apôtre du Dauphiné. (3 pages.)

14

Abrégé historique de ce qui s'est passé au sujet des assemblées des protestants, qui se sont tenues aux environs de la ville de Montauban. Avec la copie des placets présentés à l'intendant de Montauban, le 28 février et 7 *mars* 1745.

Très-intéressant. On y trouve in extenso les détails présentés pour l'essentiel par M. Hugues. Il a dû extraire, mais le reliquat a bien sa valeur. (10 pages 1/2.)

15

1745, 28 *mai. Court à Royer.*

Lettre d'envoi de l'*Abrégé historique* ci-dessus et prière de le faire imprimer. Renseignements donnés par lui à Royer sur un canon d'un concile de Reims, « qui défend de forcer qui que ce soit à participer au sacrement de l'eucharistie ». Demande de pouvoir profiter pour son « *Histoire des églises de France depuis la révocation*, des nombreux documents qui se trouvent en Hollande. (2 pages.)

16

Indication de changements à faire au Mémoire apologétique. (1 page.)

17

Relation des principaux faits arrivés depuis quelque temps au sujet de la religion en France, dressée en mai 1745. (13 pages 1/2.)

Longue série de faits. Nombreux détails, arrêts, interrogatoires, noms des localités et des victimes. Supplice de L. Ranc (le récit de Ch. Coquerel, I, 334-335 est presque textuellement emprunté à cette relation). Et le fameux cantique nouveau, calomnieusement imputé aux protestants.

18

Lettre de Royer à Court, 11 juillet 1745. (1 page.)

Le comité, tout en appréciant la relation des vexations et l'apologie de Court, pense que pour l'heure il serait moins prudent de l'imprimer; et insiste sur l'établissement d'une typographie au Désert, qu'il veut faciliter.

19

Lettre du professeur Polier à Royer, 17 *août* 1745. (2 pages.)

Remercie de l'envoi de 500 exemplaires de la lettre apologétique (d'Armand la Chapelle). Son opportunité en présence de la mauvaise lettre du gentilhomme protestant du Languedoc contre les assemblées. Mesures prises à ce sujet.

20

Lettre du 8 *juillet*, sans indication d'auteur ni d'adresse, au sujet d'un écrit imprimé par ordre de M. Florentin; on en est mécontent. L'auteur se justifie par une longue lettre, dont on donne un extrait. Nécessité de répondre tout en ménageant l'auteur. (10 pages.)

21

Royer à Polier, 8 *septembre*, 1745. (1/2 page.)

On est disposé à répondre d'ici à la lettre contre les assemblées, si on ne l'a déjà fait en Suisse.

22

Court à Royer, septembre. (24 pages.)

Considérations et détails sur la situation : Préneuf, Pradun, Olivier, Viala, Térard, etc. Assemblées dans le Poitou, troubles en Normandie.

23

Court à Royer, 7 décembre 1745. (4 pages.)

Éloge de la personne (non nommée) qui depuis un an veille avec beaucoup de talent aux intérêts protestants à Paris. Difficulté de trouver les moyens de l'y entretenir; grand secret à garder dans les demandes de contribuer pour cette fin. Détails sur les séminaristes de Lausanne. Lettre de Viala sur la douloureuse nécessité de suspendre les assemblées dans le pays de Montauban et le haut Languedoc. État momentanément plus calme du Dauphiné, du Vivarais et du Poitou. 300 gentilshommes verriers, ajournés ou emprisonnés pour avoir assisté aux assemblées; grand effet du mémoire apologétique dans les provinces. Le parlement de Toulouse fait brûler un exemplaire par la main du bourreau.

24

Lettre de M. Potel à M. Chapel, 9 décembre 1745. *Caux en Normandie.*

Sur les troubles en Normandie. Rudemare, homme du peuple, après une vie assez aventureuse, prédicateur d'occasion, fort aimé dans les provinces, mis un peu rudement de côté par M. Préneuf, ministre consacré à Lausanne.

25

Court à Royer, 4 janvier 1746. (2 pages.)

Grande affliction à cause de l'arrestation de Desubas. Détails. Mesures prises. Placet au roi, au comte de Saint-Florentin, au duc de Richelieu.

26

Court à Royer, 22 *mars* 1746. (2 pages.)

Récit du martyre de Roger (presque textuellement reproduit par Coquerel, I, 345-347), fervente demande en faveur des pasteurs forcés par la persécution à s'exiler avec leurs familles.

27

Mémoire sur la persécution qui s'exerce actuellement en France contre les protestants sujets du roi. (8 pages.)

Longue série et nombreux détails de vexations, de supplices, emprisonnements, ruineuses amendes, condamnations aux galères, confiscations, désordres des dragons. Martyre de Desubas. L'état des protestants sous Louis XV, pire que celui des Maures sous Philippe II.

28

Court à Royer, 23 *avril* 1746. (3 pages.)

Assemblées reprises en Poitou et dans le Dauphiné. Nouvelle sévérité des persécutions. Longue liste de condamnés. Préneuf se plaint de Potel, toujours favorable à Rudemare.

29

Polier à Royer, 23 *avril* 1746. (2 pages.)

État déplorable des églises de France. Les assemblées continuent de jour ou de nuit. Nombreux étudiants. Partage des travaux entre Polier et Court, Court se chargeant de tout ce qui a pour objet l'intérieur du royaume, et Polier des dépenses qui se font au dehors, surtout du séminaire. Allamand, l'auteur de la lettre contre les assemblées, se prépare à répondre aux objections, quand il aura connaissance de l'ouvrage de la Chapelle.

30

Lettre de M. Allamand (à sa femme) au sujet de la lettre anonyme contre les assemblées.

31

Royer à Court, 20 *septembre* 1745. (1 page.)

La Chapelle a profité de tous les mémoires ci-dessus pour sa réponse; il vient de mourir pendant qu'on imprimait la dernière feuille. Les commissaires viendront au secours des pasteurs forcés par la persécution à quitter la France. Mais ils ne le peuvent pas comme comité. Prière d'engager M. Préneuf en Normandie à plus de douceur.

32

Royer à Polier, 30 *septembre* 1746.

Mémoire d'Arm. de la Chapelle. Communication de son décès. Connaissance donnée au synode wallon des besoins des églises de France. Pleine approbation des arrangements entre Polier et Court. (1 page.)

33

Polier à Royer. Réponse à la précédente. (2 pages.)

Nouveaux écrits contre les assemblées. *Avis fraternels aux réformés. Doute proposé sur les assemblées.* Demande de conseil et prière de s'informer auprès des hommes d'État en Hollande, dans l'intérêt de démarches à faire en faveur de la religion auprès des plénipotentiaires de France à l'occasion du Congrès de Breda.

34

Court à Royer, 13 *novembre* 1746. (8 pages 1/2.)

Éloge de la Chapelle et de son mémoire. Embarras de trouver l'argent requis pour députer des pasteurs pour d'importantes affaires de religion. Liste de condamnés aux galères et à des amendes. La querelle en Normandie dure toujours. Les assemblées continuent, de même les sévérités, en Saintonge et ailleurs. Répartition de 3384 liv. venues d'Angleterre et de Hollande, entre 45 pasteurs, 30, 60, 100, 160 liv. par tête. 210 liv. à Paul Rabaut, « non-seulement à cause de ses services, mais parce qu'il a famille et qu'il est chargé de la correspondance ».

35

Court à Royer, 13 *juin* 1747. (6 pages.)

Procédure contre le mémoire sur les assemblées, condamné par le

Parlement de Grenoble. Violences en Poitou. Les protestants arrêtés comme soupçonnés d'intelligence avec les Anglais.

36

Lettre de Paul Rabaut à l'intendant du Languedoc (22 *novembre* 1746), écrite à la demande du dernier, et lui donnant l'assurance de la fidélité des protestants au roi, en présence des sollicitations des Anglais et de l'invasion en Provence. Satisfaction de l'intendant. (4 pages.)

37

Royer à Court, 19 *juillet* 1747.

La liste des galériens de la lettre du 15 novembre remise au comte de Wassenaar pour servir à Breda.

38

Royer à Polier, 19 *juillet* 1747.

Les conférences de Breda rompues. Conseil de préparer un mémoire pour le cas que les négociations se renouent.

39

Polier à Royer, 11 *août* 1747.

Espoir que le nouveau stathouder ne refusera pas sa puissante intercession aux protestants de France. On est fort indisposé contre Allamand.

40

Court à Royer, 20 *octobre* 1747. (3 pages.)

Tristes détails des provinces, vexations et fortes amendes. Espoir que le crédit de Royer auprès du prince d'Orange portera quelque fruit pour les persécutés, à l'occasion de la paix dont on traite.

41

Court à Royer, 31 *mai* 1748. (3 pages 1/2.)

La paix prochaine n'annonce pas celle de l'Église. Tristes et nombreux détails des persécutions. Les troubles apaisés en Normandie. Rudemare s'est soumis.

42

Table des forçats condamnés et détenus sur les galères de France, de la religion protestante, jusqu'en 1748, contenant leurs « numéros, noms, surnoms, leurs causes, etc., et les noms des galères. » (Liste écrite et rédigée avec soin, qui semble la pièce originale déposée dans le livre de copie.)

43

Royer à Polier, 22 *juin* 1748.

Le comité sollicite les états de recommander les persécutés au Congrès d'Aix. En son nom, Royer a renouvelé les sollicitations auprès du prince d'Orange. Il s'en est entretenu avec le conseiller pensionnaire et lui a remis des copies de la liste des galériens, des prisonniers de la tour de Constance, et de tous ceux désignés dans les lettres de Court. Il demande la liste des prisonniers au château de Brescou. Le conseiller pensionnaire et le greffier Fagel ont promis leur appui.

44

Polier à Royer, 16 *juillet* 1748.

Remercîments. Mêmes promesses d'appui du comité d'Angleterre, qui, d'accord avec le comité de Hollande, croit inutile que les églises députent au Congrès.

45

Royer à Court, 30 *juillet* 1748.

Nouvelles audiences de Royer auprès du prince d'Orange, du duc de Newcastle et du comte de Bentinck. Regret de n'avoir pu leur remettre le mémoire remis par Polier à M. de Haren ; il s'est servi d'un mémoire de feu M. Vimiel, pasteur d'ambassade à Paris, y joignant les listes des galériens et des prisonniers, conformément aux conseils du prince d'Orange.

46

Court à Royer, 27 *avril* 1748. (5 pages 1/2.)

Mémoire remis à l'archevêque d'Angleterre, et par celui-ci au ministre plénipotentiaire au Congrès. Regret que le mémoire ne soit pas plus fort sur l'art. des assemblées. Inquiétude au sujet d'Arnaud, qui fort pressé par les arguments des jésuites, n'est pas de force à leur répondre.

47

Court à Royer, 16 *août* 1748. (3 pages.)

Reconnaissance. Les ministres de la cour d'Angleterre se proposent d'agir de concert avec les autres puissances protestantes, avant la signature du traité, « lorsqu'il serait temps de parler ». Toujours vexations. Grande douleur de l'arrestation d'*Arnaud* dit *la Plaine*.

48

Royer à Court, 20 *octobre* 1748. (2 pages.)

Nombreuses démarches de Royer et d'une commission du synode, auprès du prince d'Orange et des états, en faveur des persécutés. Tous promettent de faire ce qui se pourra ; le prince d'Orange observe toutefois « qu'il y a bien des raisons pour ne pas faire inutilement une demande qu'on est d'avance assuré que la France ne l'accordera point. »

49

Court à Royer, 8 *novembre* 1748. (5 pages.)

Pressantes considérations contre l'observation susdite du prince d'Orange. Rappelle qu'aux sollicitations de la reine Anne et autres, 221 galériens ont été élargis à diverses époques. Supplie les puissances de demander la liberté des assemblées. Toujours vexations de tout genre. Détails de l'abjuration d'Arnaud. Synode national des hautes Cévennes, 18 au 25 septembre.

50

Court à Royer, 20 *juin* 1749. (2 pages.)

Tristes nouvelles des provinces, trait d'horrible barbarie à Cadenes en Provence, emprisonnement fort regretté de Gervais, ancien de Nîmes.

51

Lettre patente expédiée à Court par le synode de 1748. (2 pages.)

52

Royer à Court, 3 octobre 1749.

Nouvelle liste des galériens remise au synode Wallon et au prince d'Orange. Le prince fait remettre à M. Fagel l'affaire de Gervais.

53

Court à Royer, 17 octobre 1749.

Consolation pour les captifs de savoir qu'on s'occupe d'eux. Deux galériens morts dans les sentiments les plus édifiants. Gervais toujours captif vient de perdre son épouse.

54

Court mémoire de quelques faits qui se sont passés en France depuis quelque temps, 7 octobre 1749. (3 pages.)

Confiscations. Nombre de mariages au Désert déclarés nuls par le parlement de Bordeaux. Mêmes vexations dans le bas Languedoc et le Dauphiné.

55

Court à Royer, 6 mai 1750. (4 pages.)

Nouveau et lugubre tableau des cruelles rigueurs déployées contre les assemblées et les mariages, dans toutes les provinces. Renouvellement formel des édits de 1724. Condamnés aux galères par contumace se réfugient en Hollande.

56

Court à Royer, 9 septembre 1750.

On se flatte d'obtenir l'élargissement de quelques galériens, mais peu d'espoir pour la totalité.

57

Court à Royer, 2 septembre 1750. (5 pages 1/2.)

Quelque mieux mêlé à beaucoup de mal. Les états du Languedoc refusant l'impôt, les protestants, invités par l'intendant, déclarent qu'ils payeront. Gervais élargi, de même plusieurs captifs et galériens précédemment recommandés. Profond repentir d'Arnaud ; son évasion et sa mort. Condamnations et supplices en Poitou. Nouveaux galériens recommandés. Demandes de livres pour le séminaire et pour la Normandie. Préneuf devenu pasteur en Jersey.

58

Court à Royer, 29 septembre 1750. (1 page 1/2.)

Reconnaissance pour l'intervention de M. Fagel et des diplomates hollandais, visible dans l'élargissement de plusieurs prisonniers. Les rudes ordonnances et la dissolution des mariages par le parlement de Bordeaux, laissées sans effet.

59

Court à Royer, 8 janvier 1751. (3 pages.)

Recrudescence des persécutions. Nombreux détails du Languedoc. La tête des ministres mise à prix, mille écus pour chacun. Pour la capture de Paul Rabaut, en outre la croix de Saint-Louis et une pension de 50 pistoles.

60

Court à Royer, 16 *avril* 1751.

Recommande Jean-Baptiste le Roy, qui abîmé par le service du Désert, se retire en Hollande.

61

Royer à Court, 4 *juillet* 1751.

Envoi d'argent et de livres pour la bibliothèque du séminaire de Lausanne.

62

Court à Royer, 28 *juillet* 1751. (5 pages 1/2.)

Détails sur les assemblées troublées (tués, fortes amendes) ajoutés à un mémoire sur les faits principaux depuis un an, non transcrit dans le livre de copie. Viala, brisé de fatigue, se retire en Hollande. Détails sur son ministère. Recommandé.

63

Court à Royer, 22 *février* 1752.

Condoléance à l'occasion de la mort du prince d'Orange. Arrestation de Benezet.

64

Court à Royer, 12 *avril* 1752. (5 pages 1/2.)

Martyre de Benezet. Arrestation de Moline. Les protestants traqués partout. Le refuge recommence. Mesures prises en Irlande. 150 prêts à partir, passeront par Rotterdam. Recommandés.

65

Royer à Court, 13 *juillet* 1752.

Mesures prises à Rotterdam par la princesse d'Orange, le magistrat et le consistoire pour la réception des émigrés.

66

Court à Royer, 20 *septembre* 1752. (2 pages.)

Chaleureux remercîments. Nouveaux émigrants, moins nombreux. Deux prêtres attaqués, violence calomnieusement imputée aux protestants. Visite sympathique d'autorités suisses. Mémoires à elles remis.

67

Court à Royer, 5 *décembre* 1752. (2 pages.)

Entrevue nocturne entre Paul Rabaut et M. de Paulmi. Le duc de Richelieu dit que la cour a de bonnes intentions, mais « que les évêques sont des diables ».

68

Court à Royer, 30 *avril* 1753.

Les troupes ont ordre secret de ne point troubler les assemblées. — Détails.

69

Court à Royer, 5 *juin* 1753.

Tranquillité relative, non sans nuage.

70

Court de Gébelin à Royer. 5 *mars,* 1754 (2 pages 1/2).

Son père, dont la santé est dérangée, le charge de faire connaître les tristes nouvelles du Languedoc. Un arrêt de Richelieu interdit les assemblées. Les mariages protestants cessent d'être tolérés. Les ministres persécutés. La religion se développait si bien le long de la Garonne! Depuis 1752, dix-neuf églises ayant des anciens socialement et moralement distingués.

71

Court à Royer, 27 *avril* 1754 (4 pages 1/2).

Inconcevable mouvement et odieux moyens pour arrêter le cours des assemblées et les ministres. — Détails. Récit circonstancié de l'arrestation et du martyre de Teissier. Embarras des pasteurs. Les protestants doivent-ils se laisser égorger par des gens plus acharnés à leur perte qu'à leur conversion? Il implore l'intercession de la princesse d'Orange.

72

Royer à Court, 1er *octobre* 1755.

Condoléance. Demande nouvelle et exacte liste des confesseurs.

73

Polier à Royer, 15 *octobre* 1755.

Détails au sujet du séminaire.

74

Court de Gébelin à Royer. 3 *novembre* 1755.

Mort de sa mère. Liste des galériens. Accalmie dans la situation.

75

Court de Gébelin à Royer, 12 *février* 1756. (4 pages.)

Court père très-affaibli. Paul Rabaut point de mire de l'inimitié du gouvernement et du clergé. — Prisonniers du Poitou. — Assemblées organisées avec succès et peu inquiétées dans le Béarn. — Hardiesse du pasteur de Saintonge; traqué de toutes parts, il établit des maisons de prière, même un temple pour 3500 personnes, que l'intendant cependant a fait démolir. — Quelques galériens délivrés.

76

Royer à Court, avril 1756.

Lettre de sympathie.

77

Court de Gébelin à Royer, 8 *novembre* 1756. (7 pages.)

Regrets sur l'invalidité d'une lettre de change. Condamnations et démolitions des temples en Saintonge. Liste de plusieurs arrêts de condamnation du 14 juillet, entre autres des deux ministres Gibert, l'un à être pendu et étranglé, l'autre marqué d'un fer chaud et envoyé aux galères. Ces arrêts pas encore exécutés. La foule continue de fréquenter les temples. Singulier état de choses. Le bien continue dans le Béarn. On demande partout des ministres. Nom des quinze séminaristes.

78

Court de Gébelin à Royer, 2 *juin* 1757.

Les églises de Saintonge en ont appelé au roi. Les arrêts demeurent sans exécution. Mission d'apaisement du maréchal de Senneterre. Tolérance partout, excepté dans le Poitou et le Périgord. Dans le Béarn, nombre de catholiques se joignent aux protestants. Le parlement les protége.

79

Court de Gébelin à Royer. 5 *août* 1757 (3 pages).

Détails montrant le système de tolérance inégalement appliqué; la reconstruction des temples entreprise partout, tolérée ici, empêchée ailleurs. L'avis du comité demandé sur l'opportunité douteuse de ces reconstructions.

80

Court de Gébelin à Royer, 7 *juin*, 1758 (3 pages.)

Recrudescence des persécutions dans le ressort du parlement de Bordeaux, particulièrement le Périgord et l'Agénais. En Saintonge, sous le maréchal de Senneterre, les protestants plutôt en faveur, vu leur dévouement à l'occasion de l'apparition de la flotte anglaise. Mais si on les traitait comme dans le Périgord, ils émigreraient en masse, trente mille pour le moins. Quelques galériens libérés. Divers changements parmi les séminaristes. Regret d'être privé cette année de subside pour l'intérieur, ce qui n'a pas permis de faire une distribution fort nécessaire. Cinquante-huit pasteurs et vingt-trois proposants, en France; comment ils sont répartis dans les provinces.

81

Court de Gébelin à Royer, 20 *mai* 1758 (2 pages.)

Persécution toujours vive en Périgord et Guyenne : ballots de livres saisis et brûlés. Ailleurs plus tranquille. Les pasteurs traqués, mais échappent. Placet au roi, de Bergerac.

82

Court de Gébelin à Royer, 15 *novembre* 1758 (4 pages.)

Violences dans le Périgord et l'Agénais. Grosses amendes pour la bâtisse de temples. Désordres des soldats. Malgré cela la religion s'y consolide : 30 000 âmes, onze paroisses. Bâtisses arrêtées dans les hautes Cévennes. Synode national dans les basses Cévennes. Aperçu de ce qui s'y est fait.

83

Court de Gébelin à Royer, 31 *juin* 1759.

Condoléances à l'occasion de la mort de la princesse d'Orange. Dans le Béarn, vingt-neuf églises, 15 à 16 000 réformés. La Guyenne toujours persécutée. 6550 liv. à répartir entre 61 ministres et 9 proposants.

84

Court de Gébelin à Royer, 5 *juin* 1759. (2 pages.)

Projet de banque protestante, favorisé par madame de Pompadour; deux partis à ce sujet entre les protestants, pour ou contre.

85

Royer à Court de Gébelin, 29 *avril* 59.

L'avortement de la banque protestante prévu et peu regrettable.

86

Polier de Bottens à Royer, 9 *septembre* 1759.

Neveu du professeur Polier, qui, affaibli par l'âge, lui a cédé la correspondance. 17 séminaristes.

87

Court de Gébelin à Royer, 21 *septembre* 1759. (4 pages.)

Mystère autour du projet manqué de la banque. A la cour ce projet met les protestants en défaveur. La diatribe de l'abbé de Caveyrac reçue avec empressement. —Nouvelles vexations partout; redoublement dans le Périgord. — Détails.

88

Court de Gébelin à Royer, 22 *janvier* 1760. (5 pages.)

Remercîments pour l'envoi de l'oraison funèbre de la princesse d'Orange. Mort du professeur Polier. Dans le Périgord, M. de Richelieu s'est radouci. Liste nominative des 17 séminaristes et des 60 pasteurs et de leurs cures.

89

Court de Gébelin à Royer, 18 *juin* 1760.

Communique la mort de son père, 12 juin. Offre ses services pour le remplacer.

90

Royer à Court de Gébelin, 9 *juillet* 1760.

Condoléance, apprécie ses offres ; mais c'est à ceux qui ont nommé son père qu'il appartient de nommer son remplaçant.

91

Royer à Polier de Bottens, 4 *septembre* 1760.

Regrets de la mort du professeur Polier, suivie de près de celle d'Antoine Court. Qui est le remplaçant de Court pour recevoir le subside? Demande d'une liste des prisonniers, pour en faire usage à l'occasion des négociations pour la paix.

92

Polier de Bottens à Royer, 16 *septembre* 1760.

Sarrasin enlevé au comité de Genève, remplacé par Vernet. Dans le comité de Lausanne, Polier remplacé par Polier de Bottens. Antoine Court n'y sera pas remplacé comme représentant des églises, représentation désormais inutile. Quant à la correspondance, on est d'avis que Court de Gébelin en demeure chargé. 21 séminaristes, 65 pasteurs et 26 proposants. Liste des galériens et des prisonniers, envoyée au comité de Londres, sera envoyée aussi à Royer.

93

Court de Gébelin à Royer, 30 *novembre* 1760. (2 pages 1/2.)

Reconnu par les églises de France, ainsi que par les protecteurs à

l'étranger, comme le successeur de son père dans son poste. Richelieu toujours cruel pour les protestants en Guyenne : garnisaires. Ailleurs paix et progrès. Changement dans le corps des pasteurs.

94

Royer à Polier de Bottens, 28 *février* 1761.

Recommandation d'un allemand né catholique romain, Orenove, qui désire se consacrer au service des églises du Désert. Nombreux détails.

95

Polier de Bottens à Royer, 28 *mars* 1761.

Orénove sera reçu en faisant plier un peu le règlement. Les affaires de l'intérieur vont assez bien. « Le zèle inconsidéré de deux vieux pécheurs (l'un, Richelieu) qui croient gagner le paradis à force de persécutions, est un peu funeste aux protestants des provinces dans lesquelles ils commandent. Mais il paraît que la cour n'approuve pas leurs vexations. » — On compte sur les bons offices de Royer pour voir finir le martyre de plusieurs confesseurs, par le prochain traité de paix.

96

Royer à Polier de Bottens, 16 *avril* 1761.

Reconnaissance pour l'accueil fait à Orénove. Court ayant écrit qu'il remplace son père pour la répartition du subside, avis lui est donné que le subside est mis à sa disposition par une incluse que Polier est prié de lui remettre.

97

Court de Gébelin à Royer, 4 *juillet* 1761. (4 pages 1/2.)

Désir d'envoyer au congrès un délégué accrédité par les églises. Espère que le comité de Hollande approuvera l'idée, et l'appuiera auprès des ambassadeurs. Il ne nomme pas ce commissaire à accréditer, mais on voit qu'il tient à en écarter un autre, qui paraît se disposer à se rendre au congrès de son propre mouvement. Il a fait la répartition des 700 francs adressés à son père avant sa mort, et demande qu'à l'avenir les nouveaux subsides (envoyés ad interim à Polier de Bottens) lui soient adressés à lui, comme remplaçant de son père. Indication de la répartition de 3 225 liv. entre 61 pasteurs et 7 proposants. Détails sur quelques troubles au milieu de la situation généralement meilleure. Vient d'achever la publication de l'*Histoire des camisards*, de son père.

98

Polier de Bottens à Royer, 29 *août* 1761.

Retient la lettre adressée à Court, qui a été très-imprudent de dire qu'il remplace son père pour la répartition du subside : homme honnête et excellent, mais manquant de l'exactitude requise pour une pareille gestion. — Demande le secret.

99

Royer à Polier de Bottens, 14 *septembre* 1761.

Approuve la non-remise de la lettre; prie d'indiquer la personne à qui remettre le subside de l'intérieur.

100

Polier de Bottens à Royer, 25 *septembre* 1761.

Déjà la répartition des subsides par Court père, indépendante de l'administration des comités de Genève et de Lausanne, n'a pas été sans inconvénients. Vu maintenant le défaut d'aptitude de Court fils, les deux comités demandent que celui de Lausanne, chargé de recevoir le subside pour le séminaire, le soit aussi à l'égard du subside pour l'intérieur.

101

Court de Gébelin à Royer, 2 *octobre* 1761.

Sa lettre du 4 juillet encore sans réponse. Détails de l'arrestation de Rochette. Crainte pour lui. Le comité prie d'agir en sa faveur. Les séminaristes, camarades, parents et amis de Rochette, très-émus, mais pleins d'ambition de l'imiter. On est surpris du dénombrement des protestants dans le bas Languedoc, dont le clergé est chargé.

102

Correspondance entre les commissaires de Hollande sur l'affaire délicate de Court de Gébelin, 8 octobre 1761. Polier de Bottens chargé de recevoir le subside pour l'intérieur.

103

Polier de Bottens à Royer, 28 *octobre* 1761.

Renvoie la lettre à l'adresse de Court (96). Compte détaillé des recettes et dépenses du séminaire. 1760-61.

104

Royer à Court de Gébelin, 12 *novembre* 1761.

Approuve l'idée d'un délégué au Congrès. La Hollande ne devant pas s'y faire représenter, Royer s'adresse au délégué d'Angleterre au Congrès. Général York demande un mémoire pour lui. Requête en faveur des galériens, par le synode wallon, aux Etats. On a supplié l'ambassadeur de France, comte d'Affry, d'écrire au duc de Richelieu en faveur de Rochette, ce qu'il a fait. Pour simplifier les comptes, le comité a jugé plus sage de remettre les subsides pour l'intérieur et pour le séminaire à une même personne, Polier de Bottens.

105

Polier de Bottens à Royer, 22 *février* 1762.

P. Rabaut a montré plus de zèle que de prudence en encourageant Orénove. Il n'a pu être admis, étant prosélyte, et de plus trop facile à reconnaître à son air et son accent étranger. Les longueurs dont on use à l'égard de Rochette, permettent quelque espérance.

106

Court de Gébelin à Royer, 9 *juin* 1762.

Regret de la mort de de Superville de Rotterdam; prière de recevoir son travail en préparation sur la fin des martyrs du Désert. Affreux événements des familles Calas et Sirven. Délivrance de quelques prisonniers et galériens. Maisons d'oraison dans le Périgord.

107

Orénove à Royer, 18 *juin* 1762.

N'ayant pu être consacré à Lausanne, n'en persiste pas moins à vouloir servir les Églises du Désert. S'est rendu et a été consacré à Bâle.

108

Royer à Court de Gébelin, 9 *juillet* 1762.

De Superville avait dû renoncer au projet de publier une relation du martyre de Rochette, faute de renseignements suffisants.

109

Court à Royer, 8 *octobre* 1762.

Va publier l'histoire du martyre de Rochette, celle des familles Calas et Sirven, et autres pièces, sous le titre « les Toulousaines », 450 pages. Etat généralement assez tranquille; maisons d'oraison se multiplient, malgré quelques vexations et claustrations de jeunes filles, entre autres les deux filles de la veuve Calas. Tout le royaume attentif à la demande de révision du procès de Calas.

110

Royer à Court de Gébelin, 22 *novembre* 1762.

Au titre un peu romanesque ou satirique de « Toulousaines,» on préférerait celui de « Exposé véritable. » Le comité se charge de placer 110 exemplaires. Les préliminaires signés. Regrets de n'avoir pas reçu le mémoire demandé. Les galériens et prisonniers ont été recommandés de nouveau à l'ambassadeur d'Angleterre.

111

Polier de Bottens à Royer, 11 *février* 1763.

Procès de la veuve Calas. Les Toulousaines de Court, travail hâtif, inférieur aux mémoires de très-habiles catholiques, publié à l'insu des comités suisses. Ceux-ci eussent voulu suspendre la publication, en défrayant l'auteur qui, après avoir consenti, refuse absolument et fait paraître une seconde édition, avant l'écoulement de la première. Demande l'avis du comité. Emigrants pour le Canada.

112

Royer à Polier de Bottens, 17 *mars* 1763.

Réponse au sujet des Toulousaines, selon le contenu n° 109.

113

Polier de Bottens à Royer, 12 *octobre* 1763.

20 séminaristes. « Dans l'intérieur nous avons 63 maîtres et 24 compagnons, à qui nous allons envoyer une petite gratification de 3 à 4 francs. On a tenu cette année une assemblée de tous les maîtres employés dans les divers comptoirs de la fabrique; on y a traité de matières intéressantes, et fait de sages règlements qui pourront contribuer au plus grand bien de ce commerce... Court s'est trouvé à l'assemblée de l'intérieur et a fait une tournée dans les places de commerce pour y visiter les divers comptoirs; ce qui le mettra en état d'éclairer les amis et protecteurs des papités. » (N. B.

Je transcris, sans savoir à quelle institution ce passage se rapporte.) Les Toulousaines approuvées et critiquées.

114

Court de Gébelin à Royer, 30 *septembre* 1763 (5 1/2 pages).

Relation intéressante d'un voyage à travers les provinces, et de l'état des Eglises. Synode national, indication sommaire du contenu des 41 articles. Un nommé de Lâne, dit du Bois, mauvais sujet qui se dit consacré en Hollande, trouble l'Agenais. Demande constante d'informations.

115

Polier de Bottens à Royer, 3 *octobre* 1764.

Dans la Saintonge et l'Angoumois il y a 27 maisons d'oraison, garnies de bancs, où les protestants vont en plein jour, au vu et su des catholiques. Court de Gébelin s'établit à Paris. Les bonnes intentions paraissent chez lui prendre le dessus.

116

Paget, lecteur d'Ypres à Royer. 17 *octobre* 1764.

Soixante protestants aux environs de Calais demandent les consolations de la religion, et Ypres n'a point de pasteur.

117

Royer à ses co-commissaires, 29 *octobre* 1764.

Sollicitations auprès du conseil d'Etat pour faire appeler un pasteur à Ypres.

118

Royer à Polier de Bottens, 22 *mai* 1765.

Après vingt années, il passe la correspondance à son collègue l'Honoré.

119

Polier de Bottens à Royer, 16 *juin* 1765.

Remerciements. Forte impression, favorable aux protestants, produite par l'affaire de Calas.

120

Polier de Bottens à l'Honoré, 29 *juillet* 1766.

Prière d'examiner si, au lieu de répartir le subside annuel (6 à 800 ou 1000 francs) entre 74 ministres et 26 proposants, il ne vaudrait pas mieux en faire un petit fonds pour les émérites.

121

Réponse du Comité, octobre 1766.

Il ne lui est pas permis de donner une autre destination à l'argent qu'il administre.

122

Polier de Bottens à NN., 18 *avril* 1767.

Au séminaire, 64 maîtres, 22 bons ouvriers, 18 apprentis.

123

L'Honoré à Polier de Bottens, 21 *avril* 1767.

Liberté laissée au Comité de faire la répartition entre les pasteurs

en proportion de leurs besoins. — Demande quelques détails sur la manière dont se fait la distribution.

124

Lettre de NN. du Poitou. 1767.

Un temple à Villefaignan (Poitou), rendu impossible par les menées du clergé. On s'assemble maintenant à la campagne, en plein air, au nombre de 2, 3, 4000 et au delà. L'auteur de la lettre aimerait mieux s'assembler de maison en maison; « mais il est impossible de le faire comprendre aux gens de la campagne. » — Situation tolérable, mais moins de confiance que dans le pays de Saintonge et d'Aunis.

125

Avis au Comité (anonyme).

Pélissier, ancien pasteur en Saintonge et Poitou, maintenant catéchiste à Leyde, revient par un zèle imprudent et compromettant, prêcher inutilement dans l'Orléanais et la Picardie.

126

Brunier de Leyde à Royer, 20 *avril* 1768.

Pélissier promet de s'abstenir.

127

Courtonne d'Amsterdam à l'Honoré, 29 *avril* 1768.

Livres de piété envoyés et arrivés à la Rochelle.

128

L'Honoré à Polier de Bottens, 24 *mai* 1768.

Renouvelle la demande du n° 123.

129

L'Honoré à Polier de Bottens, 15 *septembre* 1769.

Encore la même demande, dont le motif n'est ni défiance ni curiosité, mais la demande de la continuation du subside à présenter aux États de Hollande.

130

Polier de Bottens à l'Honoré, 28 *novembre* 1769.

Explication du délai des renseignements.

131

Polier de Bottens à l'Honoré, 4 *février* 1770 (10 pages).

Demande motivée par un mémoire d'une autre répartition du subside pour l'intérieur. La somme qui, répartie entre cinq ou six pasteurs, était pour eux un précieux secours, se morcelle en fractions insignifiantes, s'il faut la partager entre plus de 115 ministres et proposants.

Suit un *catalogue exact des pasteurs et proposants desservant l'Église de France en* 1770, avec indication des provinces et un *Catalogue* des *Étudiants français* à Lausanne, de 1760 à 1770, indiquant les noms, les provinces et l'année de l'entrée et du départ; en tout 84.

132

L'Honoré à Polier de Bottens, 18 *septembre* 1770.

Remerciements du Comité. Lié par ses instructions, il ne peut se rendre aux vœux exprimés relativement à un emploi des subsides qui s'écarte de l'ordre ancien.

133

Polier de Bottens à l'Honoré, 7 *décembre* 1771.

106 pasteurs, 40 proposants en France, 22 séminaristes.

134

Polier de Bottens à l'Honoré, 12 *novembre* 1773.

Nombre des pastenrs augmente tous les jours. Le missionnaire Boccard, dans la Brie, arrêté, relâché après quelques semaines, avec interdiction de récidive, *sous peine capitale.*

135

La Broue, pasteur d'ambassade á Paris, à l'Honoré, 28 *avril* 1777. (Lettre *in originali.*)

Détails et plaintes au sujet de l'ingérence indiscrète et nuisible de Pélissier dans l'évangélisation du Cambrésis. Ses procédés regrettables à l'égard du pasteur Bellanger.

136

Brunier, pasteur à Leyde, à l'Honoré, 28 *octobre* 1777. (Original.)

Sévères reproches adressés par lui « au brave mais incorrigible Pélissier, » mêlé dans une affaire secrète favorisée par le comte de Reneval; il est parlé d'un Mémoire indiquant « les noms des nouveaux convertis, les lieux de leurs demeures dans les terres de la reine et sur celles de France; le projet d'y envoyer des pasteurs et des missionnaires, et d'y établir des maîtres d'école, demandant des souscriptions pour subvenir aux frais, » et présentant des signatures, en tête celle du comte, qui regrette que Pélissier, sur la sérieuse admonestation de Brunier, retire le Mémoire.

137

Polier de Bottens à l'Honoré, 17 *décembre* 1777.

Troubles dans la Picardie. Le missionnaire Briatte, mécontent des nouveaux prédicateurs enrôlés par M. la Broue, pasteur d'ambassade, peu disposés à se laisser dominer par lui, a fait venir Pélissier (*Vid.* n° 124), qui, devançant les pasteurs de Picardie, leur coupe l'herbe sous les pieds.

138

La Broue à l'Honoré, 21 *juin* 1778. (Lettre *in originali.*)

Lettres de cachet données contre Bellanger et autres en Picardie, dont on espère prévenir l'effet, détails au sujet de M. Armand. Mort de Voltaire.

139

Correspondance entre les membres du Comité, août, décembre 1779.

Au sujet d'une demande du pasteur de Picardie, désirant de l'ar-

gent pour l'entretien de quelques catéchistes, et l'envoi de livres de piété, le Comité ne se croit pas autorisé à envoyer de l'argent, mais il fait un envoi assez considérable de Bibles et d'autres livres, et s'adresse pour cet effet au comte de Renneval préférablement à M. Pélissier.

140

Lettre de quatre signataires, ancien, diacre et catéchiste de Quiévi en Cambrésis, 22 *avril* 1779.

Détails sur leur culte, sur leur pasteur Fonbonne. Demande d'argent pour l'entretien de catéchistes, ainsi qu'un envoi de livres. (N. B. Est-ce la lettre indiquée ci-dessus? Curieuse et naïve lettre de campagnards *in originali.*)

141

Polier de Bottens à l'Honoré, 12 *mars* 1781.

Bien que la distribution du subside alterne annuellement entre la moitié des pasteurs, la part de chaque portionnaire ne va plus qu'à 20 livres de France.

142

Polier de Bottens à l'Honoré, 18 *décembre* 1782.

Mort de son fils; désagréments causés par le « fougueux Mar » (Armand?)

143

Lettres de M. Vernède, membre du Comité français de Lausanne, 15 *avril, et du Comité même,* 24 *avril* 1783, *au Comité de la Haye.*

Mort de M. Polier de Bottens, remplacé par le professeur *de Bons.* Demande de renseignements sur la nature et l'origine de l'œuvre des Comités. Polier de Bottens faisait seul les affaires avec le Comité de Genève; on n'osait guère lui demander des éclaircissements.

144

Le Comité à celui de Lausanne, 23 *mai* 1783.

Pour renseigner on envoie la copie des résolutions des États de Hollande de 1735, faisant connaître l'origine et l'œuvre du Comité.

145

De Chaufepié à l'Honoré, 26 *juillet* 1783.

Nouvelles tracasseries de M. Armand.

146

De Bons à l'Honoré, 15 *mars* 1786.

Du côté du gouvernement, pleine tranquillité pour les protestants; mais ils se divisent entre eux. Schisme dans l'Agenais, dans le Béarn. Dubois agitateur.

147

De Bons à l'Honoré, 22 *décembre* 1787.

Les églises de France ont toujours besoin de secours. Il serait triste pour elles que, gagnant la certitude de n'être point persécutées, elles perdissent l'intérêt qu'inspirait la persécution.

148

L'Honoré à de Bons, 3 *décembre* 1788.

La cessation des persécutions n'a pas été pour les États de Hollande un motif de ne pas continuer le secours pour cinq années.

(A l'expiration des cinq années, en 1793, les circonstances politiques étaient trop malheureuses pour permettre au Comité de renouveler auprès des États la demande du subside. Auprès du nouveau gouvernement qui sortit de la tourmente révolutionnaire de 1795, ces demandes de secours en faveur des protestants de France étaient devenues impossibles.)

149

De Bons à de la Saussaye, successeur de l'Honoré, comme correspondant du Comité, 18 *juillet et* 23 *octobre* 1796.

Demande ce qui en est du subside, que depuis 1793 il a cessé de recevoir. M. de la Saussaye lui ayant répondu, M. de Bons lui donne les détails désirés sur le séminaire et sur les pasteurs de France qui, n'ayant plus à craindre les persécutions, ont à soutenir une lutte souvent navrante avec le manque de pain. — Mêmes détails à ce sujet dans une lettre du 16 décembre 1796, en répondant à l'annonce d'un subside de 2 000 francs, le dernier que le Comité a pu envoyer.

MÉLANGES

NOTE SUR UN RÉCIT DES MÉMOIRES D'ÉTAT DE VILLEROY

(Voir le dernier numéro du *Bulletin*, p. 207.)

Parmi les pièces et documents qui composent le recueil intitulé : *Mémoires d'État de Villeroy*, se trouve le *Récit d'une entreprise faite en l'an* 1565 *contre la reine de Navarre et Messeigneurs ses enfants, par lequel on peut connaître comme Dieu s'est montré leur protecteur et a miraculeusement sauvé notre roi Henri IV dès son enfance de la conspiration que ses ennemis, auteurs de troubles et misères de notre temps, avaient dès lors formé avec le roi d'Espagne, à l'entière subversion et ruine de leur maison et de cet État* (1).

Nos historiens font allusion à cette « entreprise, » mais d'une façon très-brève, presque fugitive, et parfois avec des réserves. Michelet se borne à dire : « Les impatients, Montluc, par

(1) *Mémoires d'État de Villeroy*, vol. II, p. 339-360. Édition d'Amsterdam (Trévoux), en 7 vol. in-12, 1725.

exemple, voulaient qu'on en finît. D'une part, ils s'entendaient avec l'Espagne pour enlever Jeanne d'Albret et livrer le Béarn (1). »

Théophile Lavallée cite également ce projet, en le rattachant au début de la troisième guerre civile : « La reine de Navarre, dit-il, ayant eu avis qu'on voulait l'enlever dans le Béarn, se mit en marche avec 4000 hommes; elle traversa la Guyenne, fit reculer Montluc; et, après vingt-cinq jours de marche, entra avec son fils dans la Rochelle, où les protestants la reçurent avec enthousiasme (2). » Il place en 1568 le projet auquel le document de Villeroy assigne la date de 1565, qui est elle-même trop tardive, comme nous le verrons. S'il n'y a pas d'anachronisme, il faudrait admettre que le projet d'enlèvement a passé par plusieurs phases ou a été abandonné et repris. Quoi qu'il en soit, cette simple indication, comme celle de Michelet, est trop laconique et ne donne pas une idée suffisante de ce qui a dû se passer.

Henri Martin est plus explicite; il cite en note les *Mémoires de Villeroy* sans faire néanmoins à notre document aucun emprunt caractéristique; il donne au complot la date de 1563, qui est la vraie, comme nous le montrerons, selon la teneur de la relation de Villeroy, et le rattache à une vaste tentative de la papauté et du parti catholique pour imposer à la France les décisions du Concile de Trente et y anéantir la Réforme. Jeanne d'Albret venait de supprimer le catholicisme dans ses États. « La cour de Rome, dit notre historien, résolut de frapper un coup d'éclat; le tribunal suprême de l'inquisition romaine cita devant lui tous les prélats français convaincus ou suspects d'hérésie; le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais..., Louis d'Albret, de Lescar, puis la reine de Navarre elle-même fut citée à comparaître avant six mois (28 septembre 1563); ce délai passé, Jeanne d'Albret devait être, par le seul fait de sa contumace, déchue de ses royaumes,

(1) *Histoire de France*, guerres de religion, p. 327.
(2) *Histoire des Français*, t. II, p. 454.

principautés, droits et possessions quelconques et ses domaines dévolus au premier occupant catholique, sans préjudice des « peines plus graves » qu'elle aurait pu encourir. En même temps, on assure qu'un complot fut ourdi entre les agents de Philippe II et les chefs de la faction ultra-catholique française pour assurer l'exécution du mandat inquisitorial; des troupes espagnoles, secondées par les catholiques de Gascogne, devaient descendre brusquement des Pyrénées et surprendre dans Pau la reine de Navarre, son fils et sa fille. Le bûcher attendait Jeanne, ses enfants Henri et Catherine auraient eu en partage une éternelle captivité (1). La conspiration, si le fait est vrai, n'aboutit pas. Le pape fut obligé de reculer; la cour de France lui adressa, au nom de la dignité royale, des libertés gallicanes et de la suzeraineté d'Albret, une protestation si vigoureuse que le vieux Pie IV laissa tomber la citation non-seulement de la reine de Navarre, mais des prélats qui avaient été déposés ou suspendus par contumace (2) ».

On voit que l'historien émet un doute sur le projet d'enlèvement de Jeanne d'Albret et de ses enfants. Les expressions « on assure, si le fait est vrai, » montrent qu'il n'est pas bien sûr que ce projet ait été conçu, et que l'exécution en ait été tentée. De plus, quoiqu'il résume très-fidèlement, mais à grands traits, le plan qui devait être suivi, il attribue au complot un caractère très-différent de celui qui résulte de la relation de Villeroy. Selon lui, Philippe II aurait eu une part importante, peut-être principale, dans cette affaire; il aurait agi comme exécuteur de sentences papales ou inquisitoriales de concert avec les ultra-catholiques de France, qui n'auraient pour ainsi dire, fait que le suivre et le seconder. La relation de Villeroy, au contraire, attribue l'idée première du complot à ces ultra-catholiques, ou pour mieux dire aux Guises;

(1) L'explication du plan, toute brève qu'elle est, est absolument conforme au récit qui se trouve dans les mémoires de Villeroy, mais ce récit ne parle pas du sort réservé aux victimes. Il dit seulement qu'elles devaient être livrées à l'Inquisition. Leur sort final ne pouvait donc pas être autre que celui qu'indique l'historien.
(2) *Histoire de France*, IX, p. 169.

ce sont ceux-ci, et eux seuls, pour ainsi dire, qui l'auraient conçu et auraient pris l'initiative des négociations; Philippe II n'aurait guère fait autre chose que se prêter à l'accomplissement de leur dessein; encore n'en eut-il pas le temps. Il y a là une différence notable, presqu'une interversion de rôles. Il ne nous paraît pas possible de présenter les choses comme le fait Henri Martin, si l'on s'appuie uniquement sur le document fourni par Villeroy. Mais ce document est-il exact? quelle en est la valeur? C'est ce que nous avons à examiner.

Il est certain que la relation, telle que nous l'avons, est bien postérieure aux faits qu'elle révèle; ce n'est pas seulement dans le titre où il est question de « notre roi Henri IV », qui n'avait pas dix ans à l'époque des faits racontés; c'est aussi dans le récit lui-même, surtout au commencement et à la fin, qu'on trouve des traces évidentes de postériorité. Il faut en conclure, ou bien que ce récit a été rédigé au moins vingt ans après les événements, ou que, s'il avait été écrit dans un temps plus rapproché d'eux, il a été remanié plus tard et a reçu, après l'avénement de Henri IV, la forme sous laquelle il nous est parvenu.

Serait-on autorisé à tirer de là des conclusions défavorables à l'authenticité de ce récit, à n'y voir qu'une sorte de roman inventé pour nuire aux Guises, un pamphlet destiné à achever leur ruine? Nous ne le pensons pas. Évidemment on avait l'intention de leur faire du tort en publiant leurs méfaits, et notre document ne saurait être l'œuvre d'un de leurs amis. Mais il ne suit pas de là qu'on leur ait prêté gratuitement un dessein criminel auquel ils n'auraient pas songé.

Le document dont nous parlons est tellement circonstancié, les faits y sont si bien indiqués par le menu, qu'il est difficile d'y voir autre chose que les révélations d'un homme bien informé. A la vérité, nous ne savons pas qui est l'auteur du récit, ou qui en a fourni les éléments : était-il catholique? On le croirait, en le voyant se servir d'expressions telles que « hérétiques », « religion prétendue réformée », « notre religion

catholique » ; mais ces expressions sont quelque peu ironiques, et un sentiment religieux très-profond règne d'un bout du récit à l'autre. Dieu y est représenté comme dirigeant tous les événements par sa providence et sa souveraine sagesse.

Il y a cependant dans ce récit, d'ailleurs si vraisemblable, quelque chose d'extraordinaire. Le complot échoue par l'intervention de la reine d'Espagne et par celle de son grand aumônier; et ce n'est pas la reine qui a décidé le grand aumônier à agir; c'est le grand aumônier qui a pris les devants et est venu consulter la reine. Il serait bon d'avoir des renseignements sur ce grand aumônier. Est-il distinct du confesseur de la reine, « dont l'histoire n'a pas conservé le nom, » nous dit l'auteur de la *Vie d'Élisabeth*, mais qui avait été « chef de son ordre en la province du Lyonnais, docteur de Paris (1) » et qui fut choisi avec le plus grand soin par ordre de Philippe II? Ce confesseur devait préserver la reine de toute hérésie et lui enseigner l'obéissance passive. Brantôme ne parle pas du confesseur de la reine, mais il dit un mot de son précepteur, M. de Saint-Étienne, qu'elle respectait beaucoup. On comprend que la reine ait fait venir son précepteur auprès d'elle, et qu'elle s'entendît parfaitement avec lui : on comprend moins que Philippe II ait laissé auprès d'elle un homme capable de traverser les desseins du roi, ou du moins d'empêcher la réussite des projets auxquels son adhésion pouvait paraître assurée.

L'historien d'Élisabeth cite des dépêches de l'ambassadeur de France en Espagne, attestant l'accord de la reine avec le roi son mari sur les affaires de l'État dont il lui faisait la confidence. Ces dépêches infirmeraient-elles les assertions du document contenu dans les mémoires de Villeroy? Nous ne le pensons pas. Il s'agit dans notre document d'une intrigue secrète qui n'avait rien d'officiel, quoiqu'elle eût sans doute produit des actes officiels, si elle avait pu être poussée jusqu'au bout. Pour déjouer cette intrigue, la reine agit par des moyens secrets analogues à ceux qu'on employait. Par le fait, elle allait à l'en-

(1) *Le Marquis du Prat*, un volume in-8°. Paris, Teschener, 1858.

contre des intentions du roi; mais il ne semble pas qu'on puisse inférer de là qu'elle était en désaccord avec lui sur les affaires de l'État. Du reste, les deux dépêches citées sont du 11 mai et du 10 août 1563; c'est seulement après cette dernière date que la reine a dû avoir connaissance de « l'entreprise » racontée dans les *Mémoires de Villeroy*.

L'historien d'Élisabeth de Valois raconte en détail ce qui s'est passé en 1563 et ne dit pas un mot des événements dans lesquels, selon notre document, la reine aurait joué un rôle important. Il ne lui était cependant pas permis de le passer sous silence. Que ce fût pour le faire connaître, ou pour le démentir, il devait en parler. Voici un texte qui nous apprend que Henri IV enfant a été pour ainsi dire arraché à la mort par la troisième épouse de Philippe II; cela est imprimé dans un recueil de documents sérieux, dont plusieurs sont officiels, et l'on n'en parle pas! Le devoir de l'historien d'Élisabeth était de signaler ces faits et de les discuter. Rien ne l'autorisait à les négliger.

Une des imperfections de ce document, c'est qu'on n'y trouve aucune date; la seule qui soit donnée est dans le titre, et elle est fausse. Le titre place les événements en 1565. Mais le récit les faisant commencer après la mort d'Antoine de Bourbon et avant celle de François de Guise, c'est-à-dire à la fin de 1562 ou au commencement de 1563), et ne les prolongeant guère au-delà des Cortès de Monçon (septembre 1563) on voit qu'ils doivent tenir dans l'année 1563. Tout en regrettant de n'avoir pas d'indications plus nettes sur l'époque précise des différents épisodes de « l'entreprise » racontée, nous n'argumenterons pas contre notre récit de cette date 1565 qui est évidemment une faute d'impression. Ce n'est pas, du reste, la seule qu'on ait à relever : Saint-Sulpice est appelé « Saint-Suplice », Monçon est écrit « Mouson » et « Mouzon (1) ». Bref, l'impression de notre document est faite assez négligemment : il y a deux passages qui sont restés en blanc; mais les lacunes indi-

(1) Le marquis du Prat a aussi le tort d'écrire Mouzon.

quées par ces blancs sont courtes, sans importance, et n'empêchent pas de saisir la suite du récit.

Nous reconnaissons qu'il serait désirable de retrouver l'original du texte imprimé dans les *Mémoires de Villeroy*, et d'en découvrir l'auteur. Il serait également heureux qu'on pût consulter d'autres documents relatifs à cette affaire, afin de contrôler celui qui est, pour le moment, la source unique à laquelle nous pouvons puiser. En attendant, puisque ce document, dont il est impossible de ne pas tenir compte, a été négligé, que les historiens qui auraient dû l'utiliser ne l'ont pas fait, ou ne l'ont fait que d'une manière insuffisante, il nous semble à propos de le faire mieux connaître, et nous allons raconter les faits tels qu'il les rapporte. Sauf quelques développements assez courts sur la situation générale et sur quelques-uns des personnages les plus marquants dont nous aurons occasion de parler, tout ce que nous dirons sur « l'entreprise » elle-même sera emprunté uniquement au document qui figure dans les *Mémoires de Villeroy*.

Léon FEER.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE GÉNÉRALE DES HONGROIS, par ÉDOUARD SAYOUS 2 volumes in-8°.

On n'a pas oublié le touchant épisode des pasteurs hongrois sur les galères de Naples (*Bull.*, XXIV, p. 49-60), ainsi que les belles pages sur l'établissement de la Réforme en Hongrie, lues en 1873 par M. Sayous à l'assemblée annuelle de notre Société (*Bull.*, XXII, p. 207-219). C'étaient là des fragments, développés à notre usage, de la grande histoire consacrée par notre collègue « à un des peuples les plus braves, les plus éloquents et les plus tenaces dont les annales du monde fassent mention. » Pour accomplir sa tâche, M. Sayous n'a reculé devant aucun des rudes labeurs imposés à l'historien. Il a parcouru plusieurs fois la Hongrie, appris sa langue, exploré à fond ses bibliothèques et ses archives. Puis, dans une

série de Mémoires lus à l'Académie des sciences morales et politiques, il a posé pour ainsi dire les bases du savant ouvrage qui résume dix ans de travaux, et auquel l'Académie française vient de décerner une de ses plus belles couronnes, le prix Thiers, réservé au livre le plus remarquable d'histoire étrangère.

Notre dessein n'est pas d'analyser ici un ouvrage qui déborde le cadre de nos études, et qui emprunte déjà un succès d'actualité aux événements contemporains. Mais nous ne saurions nous priver de dire le plaisir avec lequel nous avons lu ces deux volumes qui réunissent une science profonde, une critique habile, une exposition élégante et non sans attrait dans sa sévérité. Soit que l'auteur nous retrace les lointaines origines de la Hongrie, ou ses vicissitudes dans le moyen âge, ou son rôle glorieux dans les temps modernes, il est toujours maître de son sujet, et l'expose avec une aisance parfaite parce qu'il le domine. Époque païenne, rois de la race d'Arpad, maison d'Anjou, monarchie élective, forment autant d'études distinctes, et parfois de larges tableaux où l'originalité des figures est encore relevée par la grandeur tragique des événements. L'auteur sait narrer et peindre, témoin le récit des derniers jours d'Étienne, le Charlemagne hongrois, et ces lignes expressives qui résument si bien les catastrophes de la dynastie angevine : « Quelle série de crimes et de vengeances dans l'histoire de ces Anjou de Naples! André de Hongrie périt assassiné par des complices de Jeanne, et peut-être du premier Durazzo. Durazzo est égorgé par ordre de Louis le Grand, qui croit venger son frère. Jeanne périt étranglée par le second Charles Durazzo. Charles est mis à mort par les serviteurs de Louis le Grand. On croirait lire l'exécrable histoire des Atrides, ou celle des champs de bataille de la guerre des deux Roses et de la Tour de Londres sous Richard III. »

Une époque brille d'un éclat sans pareil : c'est celle où paraissent Jean Hunyade et Mathias Corvin, ces deux champions de l'Europe attaquée par l'invasion ottomane qui prend pied à Constantinople et menace Vienne, la Grèce, l'Italie. Mathias Corvin, le glorieux fils du sauveur de Belgrade, n'est pas seulement un administrateur, un politique, un conquérant. Ce contemporain de Mahomet II et de Louis XI est éclairé d'un vif rayon de la renaissance des lettres. Il fonde une bibliothèque célèbre de son vivant, et installée dans un palais de Bude, sa capitale. On y pénètre par une salle ornée de belles pein-

tures. Puis viennent deux autres salles, l'une consacrée à la Grèce et à l'Orient, l'autre à l'antiquité latine, et où les manuscrits, rangés dans un ordre parfait, sont revêtus d'une enveloppe de soie portant en lettres d'or le titre des ouvrages. De nombreux copistes sont occupés à transcrire les chefs-d'œuvre de la littérature ancienne; d'habiles artistes les ornent de miniatures, des savants les traduisent. Le budget de ces nobles dépenses ne s'élève pas à moins de 30 000 florins d'or par an. Dispersée dans le cours des âges, cette bibliothèque a vu ses trésors s'émietter entre les collections étrangères. La meilleure part prit le chemin de Constantinople après la catastrophe de Mohacs, qui porta un coup fatal à l'indépendance de la Hongrie (1526). Les journaux ont récemment annoncé la restitution de la *Corvina*, comme prix d'une alliance possible entre les Magyares et les successeurs dégénérés de Soliman le Magnifique.

La Renaissance précède la Réforme, qui pénètre de bonne heure en Hongrie, et trouve son Calvin dans ce Melius que M. Sayous nous représente dévoré de la triple ardeur de la lutte, de la science et de la foi. Debreczin est la grande école réformée, et n'a pas cessé de jeter un vif éclat. Aucune nation n'a peut-être plus souffert pour la cause protestante que la Hongrie, où elle compte encore plusieurs millions d'adhérents. Les monarques autrichiens, dignes élèves de Rome et des jésuites, ne s'inspirèrent point des exemples d'un Ferdinand Ier, d'un Maximilien II, que l'on accusa de pactiser secrètement avec la Réforme. Ils furent de cruels persécuteurs pour les Hongrois réformés, qui eurent, sous Léopold Ier, leur mission bottée, leur martyrologe correspondant à celui des protestants français sous le Grand Roi. Peut-être les traits en sont-ils un peu adoucis dans la narration rapide qu'en a donnée M. Sayous. Un écrivain qui ne se pique pas d'impartialité, mais dont le récit semble puisé aux sources, M. Alfred Michiels, dans son *Histoire secrète du gouvernement autrichien*, a tracé le plus sombre tableau de la persécution de 1672. Trente mille lansquenets déchaînés sur la Hongrie, y semèrent la terreur et le désespoir. « On laissait, dit-il, les capitaines allemands violer toutes les règles de l'humanité; non-seulement le général Kopper faisait empaler les réformés du sexe masculin, mais des femmes, des enfants périssaient dans le même supplice. Un général français, le comte de Souches, imaginait toutes sortes d'inventions pour accroître les souffrances et prolonger les

tortures des victimes. Dans les villes, on armait la population catholique pour seconder les troupes, et l'on prenait possession par la force des temples luthériens et calvinistes. A Komorn, le zèle des prêtres se laissa emporter plus loin encore, on saisit le pasteur réformé Jean Szaki, homme doux et innocent. On lui rasa d'abord la tête par manière de plaisanterie; après quoi on le fit rôtir devant un feu modéré, en lui lardant le corps de petites flèches qu'on avait enduites de poix et de soufre. Les Hurons n'eussent pas fait mieux. » (*Histoire secrète*, p. 159-165.)

C'est à cette époque que se rattache le douloureux épisode des pasteurs hongrois envoyés aux galères de Naples, si éloquemment retracé par M. Sayous. Le Carnage d'Éperies, succédant à la grande insurrection hongroise et à la délivrance de Vienne par Jean Sobieski, fit couler à flots le sang des magnats réformés (février 1687). Léopold trouva un instrument digne de lui dans le Napolitain Antoine Caraffa, vrai démon à face humaine, bien fait pour exécuter cette parole de l'empereur: *Faciam Hungariam captivam, postea mendicam, deinde catholicam.* Ce programme de destruction n'a pu être réalisé, malgré les efforts des bourreaux, et ainsi a été justifiée la touchante invocation de Melius au Dieu qui veille sur les pères et sur les enfants : « Tu nous portes comme une tendre mère; tu nous défends comme la prunelle de ton œil; tu ne laisses pas perdre une goutte de nos larmes; tu comptes nos cheveux et nos os; tu ne laisses rien perdre. » En lisant le bel ouvrage de M. Sayous, on aime à suivre les destinées du petit troupeau et à retrouver les preuves d'une fidélité qui ne se laisse jamais sans témoignages.

J. B.

CHRONIQUE

L'espace nous manque pour rendre compte d'un événement qui n'est pas sans importance, l'inauguration (1er juin) de la nouvelle Faculté de théologie protestante, destinée à remplacer celle de Strasbourg, dans les bâtiments de l'ancien collége Rollin. Un remarquable discours de M. Lichtenberger, doyen de la Faculté, une leçon très-intéressante de dogme par M. Matter, ont rempli cette séance présidée par le vice-recteur de l'Académie de Paris, qui s'est félicité de voir s'ouvrir dans son ressort « un nouveau foyer de lumière ». La Société de l'histoire du Protestantisme français ne peut qu'applaudir à la création d'un centre d'études qui trouvera dans la bibliothèque de la place Vendôme, dont les richesses vont croissant tous les jours, un heureux complément. J. B.

PARIS, — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ANCIENNE COLLECTION

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re année, 1852	20 fr. le volume	11e année, 1862	20 fr. le volume.
2e — 1853		12e — 1863	
3e — 1854		13e — 1864	
4e — 1855		14e — 1865	
5e — 1856		15e — 1866	
6e — 1857		16e — 1867	
7e — 1858		17e — 1868	
8e — 1859		18e — 1869	
		19e-20e — 1870-71	
		21e — 1872	
		22e — 1873	
		23e — 1874	
9e — 1860	30 fr. le volume.	24e — 1875	10 fr. le volume.
10e — 1861		25e — 1876	

Chaque livraison séparée : 2 francs.
Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25 c.
Une livraison de la 7e année : 3 francs.
On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e et 10e années.
Une collection complète (1852-1876) : 250 francs.
Table générale des matières dés 14 premières années : 3 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
[illegible]5 c. pour la Belgique;
[illegible] 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 f[illegible] » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1877